

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE - 700

N° Ordre : DE-020- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales divers approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 1

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal Albret Communauté 700, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE 700

N° Ordre : DE-021- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaltrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyn CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

Absents : 10

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 1

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal 700, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 469 090,00
	Réalisé :	1 543 097,98
	Reste à réaliser :	264 770,00
Recettes	Prévu :	2 469 090,00
	Réalisé :	1 973 486,49
	Reste à réaliser :	95 890,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	12 159 620,00
	Réalisé :	11 293 336,82
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	12 159 620,00
	Réalisé :	12 532 706,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	430 388,51
Fonctionnement :	1 239 369,69
Résultat global :	1 669 758,20

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_700-BF
Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Principal 700.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL
ALBRET COMMUNAUTE - 700**
N° Ordre : DE-022- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	721 508,70
- un excédent reporté de :	517 860,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 239 369,69
- un excédent d'investissement de :	430 388,51
- un déficit des restes à réaliser de :	168 880,00
Soit un excédent de financement de :	261 508,51

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	1 239 369,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	742 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	497 370,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	430 389,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Alain LORENZELLI
(Signature)
2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018

N° Ordre : DE-023- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.2.Fiscalité

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Considérant la non transmission à temps de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales par les services de l'Etat,

Il est donc proposé au vote du Conseil Communautaire le renouvellement des taux suivants :

Taxe d'habitation	9,58 %
Taxe de foncier bâti	8,57 %
Taxe de foncier non bâti	25,81 %
Cotisation foncière Entreprise C.F.E. Hors ZAE	12,02 %
Cotisation foncière Entreprise C.F.E. Dans ZAE	27,74 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la proposition de Monsieur le Président en ce qui concerne les taux des taxes susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DE LA TEOM 2018
N° Ordre : DE-024- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.2. Fiscalité

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andran : M. Lionel LABARTHE
Barbaats : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francoscas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyn CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

La Communauté de Communauté bénéficie de la compétence définie à l'article L2224-13 du CGCT c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets ménagers, qu'elle délègue au SMICTOM Lot-Garonne-Baïse (SMICTOM LGB) basé à Aiguillon.

Monsieur le Président rappelle qu'au vu du 2 de l'article 1636 B undecies du Code général des impôts que la nouvelle communauté de communes qui institue la TEOM peut, pour une période n'excédant pas dix ans, voter des taux différents sur son périmètre, afin de limiter les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement ;

Vu la délibération 154-2017 du 28 juin 2017 par laquelle la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE a décidé d'instaurer un mécanisme de lissage (en application de l'article 1636 B undecies .2 du CGI).

Le Président précise à cet effet, qu'en période de lissage, la communauté de communes vote chaque année le taux de TEOM, avec possibilité de le faire varier d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les services fiscaux calculent un coefficient de correction uniforme qui s'applique aux taux en cours de lissage afin d'assurer que la communauté perçoive bien un produit correspondant au taux voté, sans remettre en question le principe du lissage.

Monsieur le Président explique les évolutions de cotisation du SMICTOM LGB.

Considérant le montant de la participation à verser par la Communauté de Communes au SMICTOM Lot-Garonne-Baïse au titre du traitement et de la collecte des ordures ménagères,

Considérant que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était de 10,51 % pour l'année 2017,

Considérant la non transmission à temps par les services de l'Etat des bases prévisionnelles 2018 pour le calcul de la TEOM.

Il est donc proposé au vote du Conseil Communautaire que le taux de la TEOM demeure inchangé par rapport à 2017, soit à 10,51%.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De voter un taux de TEOM 2018 de 10,51%**

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_024_2018-DE
Regu le 04/04/2018

► **De confirmer l'application du mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B undecies du Code général des impôts, débuté en 2017.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE – 700

N° Ordre : DE-025-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 1

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Principal Albret Communauté - 700, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 3 554 789,00

Recettes : 3 723 669,00

Fonctionnement

Dépenses : 12 504 322,00

Recettes : 12 504 322,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 3 819 559,00 (dont 264 770,00 de RAR)

Recettes : 3 819 559,00 (dont 95 890,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 12 504 322,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 12 504 322,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_700-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Principal Albret Communauté - 700.**

► **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Principal Albret Communauté - 700, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et en susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET AUTONOME
PHOTOVOLTAIQUE 705****N° Ordre : DE-026- 2018****Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances****Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Espiens : M. Daniel CALBO****Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS****Fioux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN****Le Fréchou : -****Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE****Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgallard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT****Pompiery : -****Poudenas : M. Jean de NADAILLAC****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (6) :****Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER****Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI****Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyn CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Alain Lorenzelli

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN 704

N° Ordre : DE-027- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers****En exercice : 54****Présents : 45****Votants : 51****Absents : 10****- Dont « pour » : 51****- Dont suppléé : 1****- Dont « contre » : 0****- Dont représentés : 6****- Dont abstention : 0****Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,****Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité**

► **De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Caudan - 704, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEE ZA LABARRE II - 701

N° Ordre : DE-028- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaete : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.**Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.****Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.****LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,****Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité****► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Labarre II - 701, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.****Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,****A Nérac,
Le Président****Alain LORENZELLI**

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703
N° Ordre : DE-029- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis L'ALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouderas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
 budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Buzet - 703, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA CC VAL ALBRET - 702

N° Ordre : DE-030- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaats : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA CC VAL ALBRET - 702, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708
N° Ordre : DE-031- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs Inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LESPARRE - 724
N° Ordre : DE-032- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLÔT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maurs-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2)** :**Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LARQUE MONTESQUIEU - 722
N° Ordre : DE-033- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723
N° Ordre : DE-034- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquiou : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
 budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Comblat - 723, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 716
N° Ordre : DE-035- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaete : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
 Calignac : M. Marc de LAVENERE
 Espiens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fleux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pompiery : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
 Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.**Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.****Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.****LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,****Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité****► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Comblat - 716, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.****Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,****A Nérac,
Le Président****Alain LORENZELLI**

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA CUGNERAYRES - 717

N° Ordre : DE-036- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

EspLens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.**Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.****Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.****LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,****Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité****► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Cugnerayres - 717, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.****Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,****A Nérac,
Le Président****Alain LORENZELLI****ASU**

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA L'HERISSON - 718

N° Ordre : DE-037- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francoscas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA L'Hérisson - 718, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LA RIVIERE - 721

N° Ordre : DE-038- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francoscas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA La Rivière - 721, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA L'ANGE - 720
N° Ordre : DE-039- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nordieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA L'Ange - 720, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LAGROUETTE – 719

N° Ordre : DE-040- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Lagrouette - 719, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DUCOS - 710

N° Ordre : DE-041- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrallies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais DUCOS - 710, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SABATHE - 711

N° Ordre : DE-042- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SABATHE - 711, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SCI 2M - 712

N° Ordre : DE-043- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Pouébas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité**

► **De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LAUGA - 713

N° Ordre : DE-044- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montasqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouébas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais LAUGA - 713, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS MIRAULT - 714

N° Ordre : DE-045- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais MIRAULT - 714, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SARREMEJEAN - 715

N° Ordre : DE-046- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Pouébas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité**

► **De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SARREMEJEAN - 715, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709

N° Ordre : DE-047- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompey : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.**Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.****Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.****LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Considérant l'exposé du Président****Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires****Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives****Après en avoir délibéré****DECIDE à l'unanimité****► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.****Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.****Ont signé au registre des délibérations les membres présents.****Pour extrait certifié conforme,****A Nérac,
Le Président****Alain LORENZELLI**

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE SIEGE LABOURDETTE - 705
N° Ordre : DE-048- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Liese : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 705, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	16 367,00
	Réalisé :	6 640,96
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	16 367,00
	Réalisé :	7 221,53
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	84 804,00
	Réalisé :	11 890,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	84 804,00
	Réalisé :	89 686,70
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	580,57
Fonctionnement :	77 795,72
Résultat global :	78 376,29

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

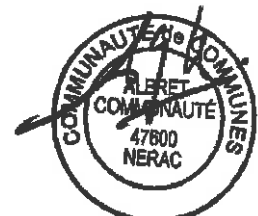
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 705.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZAE CAUDAN - 704

N° Ordre : DE-049- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017.

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouébas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZAE CAUDAN, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 349 470,00
	Réalisé :	1 344 287,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 349 470,00
	Réalisé :	1 033 888,64
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 361 580,00
	Réalisé :	1 036 396,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 361 580,00
	Réalisé :	1 205 511,78
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-310 399,10
Fonctionnement :	169 114,84
Résultat global :	-141 284,26

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZAE CAUDAN - 704.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II - 701

N° Ordre : DE-050- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nordleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompey : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA LABARRE II - 701, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	198 503,00
	Réalisé :	152 686,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	198 503,00
	Réalisé :	76 005,88
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	245 994,00
	Réalisé :	76 680,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	245 994,00
	Réalisé :	199 176,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-76 680,28
Fonctionnement :	122 496,41
Résultat global :	45 816,13

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA LABARRE II - 701.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703****N° Ordre : DE-051- 2018****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017****Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Buzet - 703, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	81 043,00
	Réalisé :	24 516,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	81 043,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	81 043,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	81 043,00
	Réalisé :	56 525,16
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-24 516,68
Fonctionnement :	56 525,16
Résultat global :	32 008,48

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Buzet - 703.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA CCVA - 702
N° Ordre : DE-052- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Caillnac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54	
Présents : 45	Votants : 50
Absents : 10	- Dont « pour » : 50
- Dont suppléé : 1	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 6	- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CCVA - 702, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	329 957,00
	Réalisé :	336 690,21
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	329 957,00
	Réalisé :	240 823,17
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	364 457,00
	Réalisé :	265 456,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	364 457,00
	Réalisé :	363 061,15
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-95 867,04
Fonctionnement :	97 604,24
Résultat global :	1 737,20

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_702-BF
Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité**

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA CCVA - 702.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708
N° Ordre : DE-053- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquiou : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers****En exercice : 54****Présents : 45****Votants : 50****Absents : 10****- Dont « pour » : 50****- Dont suppléé : 1****- Dont « contre » : 0****- Dont représentés : 6****- Dont abstention : 0**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe lotissement Xaintrailles - 708, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	363 250,00
	Réalisé :	181 324,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	363 250,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	364 150,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	364 150,00
	Réalisé :	24 475,70
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-181 324,56
Fonctionnement :	24 475,70
Résultat global :	-156 848,86

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LESPARRÉ - 724

N° Ordre : DE-054- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Pouderas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	28 169,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	28 169,27
Résultat global :	28 169,27

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_724-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DÉCIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Lesparre - 724.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LARQUE MONTESQUIEU - 722
N° Ordre : DE-055- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	214 445,00
	Réalisé :	12 621,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	214 445,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	232 445,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	232 445,00
	Réalisé :	12 621,55
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-12 621,55
Fonctionnement :	12 621,55
Résultat global :	0,00

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_722-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723

N° Ordre : DE-056- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Comblat - 723, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	223 103,00
	Réalisé :	13 126,41
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	223 103,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	242 303,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	242 303,00
	Réalisé :	13 126,41
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-13 126,41
Fonctionnement :	13 126,41
Résultat global :	0,00

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_723-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité**

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Comblat - 723.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 716

N° Ordre : DE-057- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Comblat - 716, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_057_2018-DE
Reçu le 05/04/2018

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Comblat - 716.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA CUGNERAYRES - 717****N° Ordre : DE-058- 2018****Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017****Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Cugnerayres - 717, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

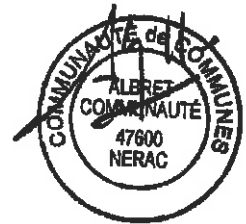
047-200068948-20180328-DE_058_2018-DE
Regu le 05/04/2018

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Cugnerayres - 717.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA L'HERISSON
- 718**

N° Ordre : DE-059- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-comptes administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
 Calignac : M. Marc de LAVENERE
 Esplens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fleux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pompiery : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE
 Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA L'Hérison - 718, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement			0,00
Dépenses	Prévues :		0,00
	Réalisées :		0,00
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévues :		0,00
	Réalisées :		0,00
	Reste à réaliser :		
Section de Fonctionnement			0,00
Dépenses	Prévues :		0,00
	Réalisées :		
Recettes	Prévues :		0,00
	Réalisées :		
Résultat de clôture de l'exercice			0,00
Investissement :			0,00
Fonctionnement :			0,00
Résultat global :			

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_059_2018-DE
Reçu le 05/04/2018

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA L'Hérisson - 718.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LA RIVIERE - 721

N° Ordre : DE-060- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Caillnac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouderas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA La Rivière - 721, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_060_2018-DE
Reçu le 05/04/2018

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA La Rivière - 721.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA L'ANGE - 720
N° Ordre : DE-061- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiet : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA L'ange - 720, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_061_2018-DE
Regu le 05/04/2018

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA L'ange - 720.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LAGROUETTE - 719
N° Ordre : DE-062- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lagrouette - 719, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

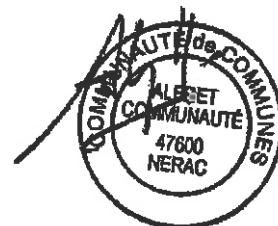
047-200068948-20180328-DE_062_2018-DE
Reçu le 05/04/2018

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Lagrouette - 719.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS DUCOS - 710**
N° Ordre : DE-063- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Ducos - 710, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 692,00
	Réalisé :	2 754,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 692,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 155,00
	Réalisé :	1 796,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 155,00
	Réalisé :	432,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 754,28
Fonctionnement :	-1 364,93
Résultat global :	-4 119,21

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_710-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

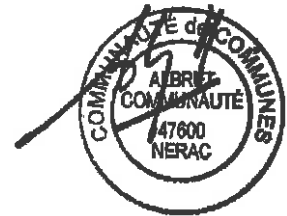
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Ducos - 710.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS SABATHE - 711**
N° Ordre : DE-064- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Llèze : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurora FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Sabathé - 711, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	4 128,00
	Réalisé :	4 127,71
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 128,00
	Réalisé :	4 118,77
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 793,00
	Réalisé :	1 471,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 793,00
	Réalisé :	1 479,99
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-8,94
Fonctionnement :	8,90
Résultat global :	-0,04

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_711-BF
Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Sabathé - 711.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS SCI 2M - 712**
N° Ordre : DE-065- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLÓT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	7 121,00
	Réalisé :	7 120,73
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	7 121,00
	Réalisé :	7 120,72
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 800,00
	Réalisé :	309,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 800,00
	Réalisé :	2 799,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-0,01
Fonctionnement :	2 490,00
Résultat global :	2 489,99

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_712-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS LAUGA - 713**
N° Ordre : DE-066- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 50

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Lauga - 713, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	4 627,00
	Réalisé :	2 299,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 627,00
	Réalisé :	4 652,74
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 802,00
	Réalisé :	1 139,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 802,00
	Réalisé :	1 398,02
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 353,44
Fonctionnement :	258,09
Résultat global :	2 611,53

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_713-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

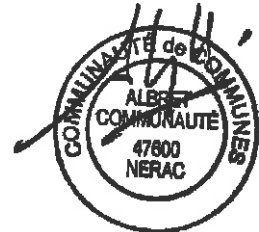
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Lauga - 713.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS MIRAULT - 714**
N° Ordre : DE-067- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Mirault - 714, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 578,00
	Réalisé :	5 577,21
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 578,00
	Réalisé :	5 577,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 115,00
	Réalisé :	2 077,14
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 115,00
	Réalisé :	2 077,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,01
Fonctionnement :	-0,01
Résultat global :	0,00

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_714-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

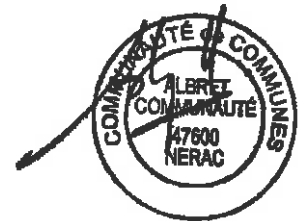
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Mirault - 714.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
 Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER
 RELAIS SARREMEJEAN - 715**
N° Ordre : DE-068- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lièze : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Sarremejean - 715, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	23 008,00
	Réalisé :	22 958,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 008,00
	Réalisé :	17 188,16
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 422,00
	Réalisé :	598,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 422,00
	Réalisé :	479,44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 770,00
Fonctionnement :	-119,20
Résultat global :	-5 889,20

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_715-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

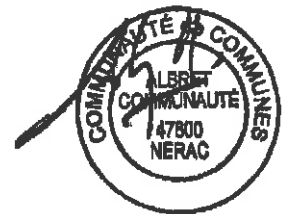
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Sarremejean - 715.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 -- BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709
N° Ordre : DE-069- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	432 577,00
	Réalisé :	31 940,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	432 577,00
	Réalisé :	432 576,87
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	750 309,00
	Réalisé :	716 993,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	750 309,00
	Réalisé :	200,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	400 636,63
Fonctionnement :	-716 793,43
Résultat global :	-316 156,80

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_709-BF
Reçu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

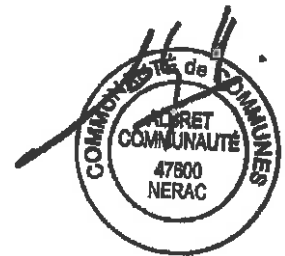
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE - 705
N° Ordre : DE-070- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances.
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	19 169,76
- un excédent reporté de :	58 625,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 795,72
- un excédent d'investissement de :	580,57
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	580,57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	77 795,72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	77 796,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	581,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Alain LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN - 704
N° Ordre : DE-071- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fléux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LÉGENDE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE; M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	169 114,84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	169 114,84
- un déficit d'investissement de :	310 399,10
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	310 399,10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	169 114,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	169 115,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	310 400,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



LORENZELLI

27 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA
LABARRE II NERAC - 701**
N° Ordre : DE-072- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdiou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pè Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	122 496,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	122 496,41
- un déficit d'investissement de :	76 680,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	76 680,28

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	122 496,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	122 496,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	76 681,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



ALBREZ
COMMUNAUTÉ
47600
NERAC

2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703

N° Ordre : DE-073- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouébas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	56 525,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	56 525,16
- un déficit d'investissement de :	24 516,68
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	24 516,68

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	56 525,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	56 525,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	24 517,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



LORENZELLI
2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA
CC VAL ALBRET - 702
N° Ordre : DE-074- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents ayant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	79 126,28
- un excédent reporté de :	18 477,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	97 604,24
- un déficit d'investissement de :	95 867,04
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	95 867,04

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	97 604,24
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	97 604,24
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	95 867,04

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Jean LORENZELLI

2/2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708
N° Ordre : DE-075- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents ayant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	24 475,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 475,70
- un déficit d'investissement de :	181 324,56
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	181 324,56

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	24 475,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	24 475,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	181 325,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

ORENZELLI

1/2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA
LESPARRE - 724**
N° Ordre : DE-076- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	28 169,27
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	28 169,27
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	28 169,27
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	28 169,27
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

LORENZELLI

2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA
LARQUE MONTESQUIEU - 722**
N° Ordre : DE-077- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	12 621,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 621,55
- un déficit d'investissement de :	12 621,55
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	12 621,55

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	12 621,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 621,55
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	12 621,55

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Alain LORENZELLI
212

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723

N° Ordre : DE-078- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Callgnac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdléu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	13 126,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 126,41
- un déficit d'investissement de :	13 126,41
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	13 126,41

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	13 126,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 126,41
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	13 126,41

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI
(Signature)
2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS DUCOS - 710
N° Ordre : DE-079- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espians : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents ayant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 364,93
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 364,93
- un déficit d'investissement de :	2 754,28
- un déficit des restes à réallser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2 754,28

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	1 364,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 364,93
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 754,28

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI
(Signature)

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS SABATHE - 711
N° Ordre : DE-080- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents ayant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8,90
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8,90
- un déficit d'investissement de :	8,94
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	8,94

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	8,90
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8,90
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	8,94

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI
2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS SCI 2M - 712
N° Ordre : DE-081- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents avant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 490,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 490,00
- un déficit d'investissement de :	0,01
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	2 490,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 490,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,01

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Jean LORENZELLI
2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS LAUGA - 713
N° Ordre : DE-082- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiéy : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA
Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents ayant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiéy : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	258,09
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	258,09
- un excédent d'investissement de :	2 353,44
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	2 353,44

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	258,09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	258,09
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 353,44

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



RENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS MIRAULT - 714
N° Ordre : DE-083- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

**Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiéy : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT**

Membres absents ayant donné procuration (6) :

**Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiéy : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI**

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,01
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,01
- un excédent d'investissement de :	0,01
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	0,01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	0,01
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,01
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	0,01

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
ATELIER RELAIS SARREMEJEAN - 715
N° Ordre : DE-084- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurora FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	119,20
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	119,20
- un déficit d'investissement de :	5 770,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	5 770,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	119,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	119,20
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	5 770,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709
N° Ordre : DE-085- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	264 147,43
- un déficit reporté de :	432 646,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	716 793,43
- un excédent d'investissement de :	400 636,63
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	400 636,63

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	716 793,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	716 793,43
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	400 636,63

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

ALBERT
Lorenzelli
2 / 2

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE - 705

N° Ordre : DE-086- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-déclaires budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS

Xaintraillles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 18 871,00

Recettes : 18 871,00

Fonctionnement

Dépenses : 110 152,00

Recettes : 110 152,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 18 871,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 18 871,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 110 152,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 110 152,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200066948-20180328-BP_2018_705-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De procéder** au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705.

► **D'accepter** le Budget Primitif 2018 du Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE – 705, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
 Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN - 704
N° Ordre : DE-087- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Caillnac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Pouderas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Caudan - 704, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 1 353 400,00

Recettes : 1 353 400,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 363 900,00

Recettes : 1 363 900,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 353 400,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 353 400,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 363 900,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 363 900,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_704-BF
Regu le 06/04/2018

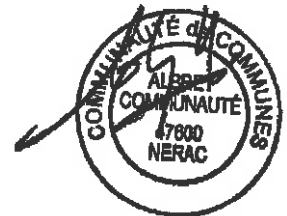
**Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité**

- ▶ **De procéder** au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Caudan - 704.
- ▶ **D'accepter** le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Caudan - 704, comme présenté ci-dessus.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II NERAC - 701

N° Ordre : DE-088- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Floux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Pouébas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyn CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA LABARRE II Nérac - 701, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 154 362,00

Recettes : 154 362,00

Fonctionnement

Dépenses : 201 177,00

Recettes : 201 177,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 154 362,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 154 362,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 201 177,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 201 177,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_701-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

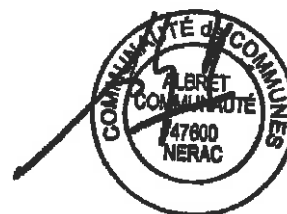
► **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA LABARRE II Nérac - 701.**

► **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA LABARRE II Nérac - 701, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703

N° Ordre : DE-089- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL

Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Buzet - 703, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 105 559,00

Recettes : 105 559,00

Fonctionnement

Dépenses : 162 084,00

Recettes : 162 084,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 105 559,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 105 559,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 162 084,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 162 084,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_703-BF
Reçu le 06/04/2018

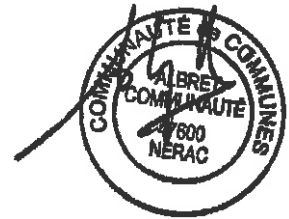
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Buzet - 703,**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Buzet - 703, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et en susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA CC VAL ALBRET - 702

N° Ordre : DE-090- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espéons : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiéy : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiéy : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CC Val Albret - 702, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 393 691,00

Recettes : 393 691,00

Fonctionnement

Dépenses : 448 928,00

Recettes : 448 928,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 393 691,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 393 691,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 448 928,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 448 928,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_702-BF
Reçu le 06/04/2018

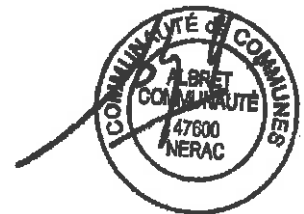
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA CC Val Albret - 702.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA CC Val Albret - 702, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708

N° Ordre : DE-091- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 387 125,00

Recettes : 387 125,00

Fonctionnement

Dépenses : 411 600,00

Recettes : 411 600,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 387 125,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 387 125,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 411 600,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 411 600,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_708-BF
Reçu le 06/04/2018

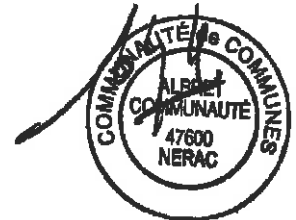
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA LESPARRE - 724
N° Ordre : DE-092- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
 Calignac : M. Marc de LAVENERE
 Espiens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fleux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pompiey : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
 Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ
Montesqueu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 56 169,00

Recettes : 56 169,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 56 169,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 56 169,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_724-BF
Reçu le 06/04/2018

**Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité**

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Lesparre - 724.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Lesparre - 724, comme présenté ci-dessus.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA LARQUE MONTESQUIEU - 722

N° Ordre : DE-093- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 209 497,00

Recettes : 209 497,00

Fonctionnement

Dépenses : 230 171,00

Recettes : 230 171,00

Pour rappel, total budget :**Investissement**

Dépenses : 209 497,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 209 497,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 230 171,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 230 171,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_722-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723
N° Ordre : DE-094-2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdléu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiéy : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillès : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiéy : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Comblat - 723, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 217 403,00

Recettes : 217 403,00

Fonctionnement

Dépenses : 242 303,00

Recettes : 242 303,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 217 403,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 217 403,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 242 303,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 242 303,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_723-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Comblat - 723.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Comblat - 723, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DUCOS - 710

N° Ordre : DE-095- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREÀ
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesqueu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais DUCOS - 710, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 4 800,00

Recettes : 4 800,00

Fonctionnement

Dépenses : 3 800,00

Recettes : 3 800,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 4 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 4 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 800,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_710-BF
Regu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais DUCOS - 710.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais DUCOS - 710, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SABATHE - 711
N° Ordre : DE-096- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaete : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SABATHE - 711, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 4 300,00

Recettes : 4 300,00

Fonctionnement

Dépenses : 3 975,00

Recettes : 3 975,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 4 300,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 4 300,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 975,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 975,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-20068948-20180328-BP_2018_711-BF
Reçu le 06/04/2018

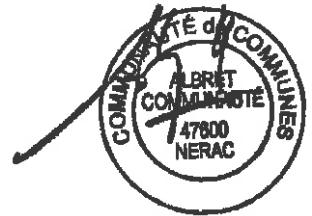
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais SABATHE - 711.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais SABATHE - 711, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SCI
2M - 712**
N° Ordre : DE-097- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesqueu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyn CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M - 712, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 1,00

Recettes : 1,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 975,00

Recettes : 2 975,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 975,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 975,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_712-BF
Reçu le 08/04/2018

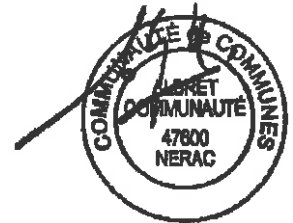
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder** au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M - 712.
- ▶ **D'accepter** le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M - 712, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LAUGA - 713
N° Ordre : DE-098- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Caillnac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais LAUGA - 713, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 2 351,00

Recettes : 2 351,00

Fonctionnement

Dépenses : 4 198,00

Recettes : 4 198,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 351,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 351,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 4 198,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 4 198,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_713-BF
Reçu le 08/04/2018

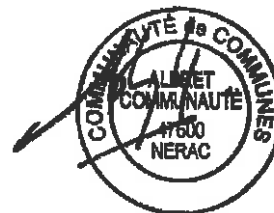
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais LAUGA - 713.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais LAUGA - 713, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS MIRAULT - 714
N° Ordre : DE-099- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT - 714, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 5 800,00

Recettes : 5 800,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 525,00

Recettes : 2 525,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 5 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 5 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 525,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 525,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_714-BF
Reçu le 06/04/2018

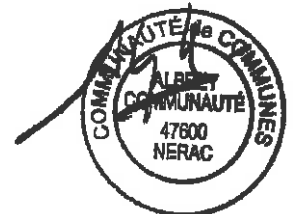
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder** au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT - 714.
- ▶ **D'accepter** le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT - 714, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SARREMEJEAN - 715
N° Ordre : DE-100- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SARREMEJEAN - 715, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 1,00

Recettes : 1,00

Fonctionnement

Dépenses : 8 439,00

Recettes : 8 439,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 8 439,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 8 439,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_715-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération
Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais SARREMEJEAN - 715.**
- ▶ **D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais SARREMEJEAN - 715, comme présenté ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709
N° Ordre : DE-101- 2018
Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 400 636,00

Recettes : 400 636,00

Fonctionnement

Dépenses : 733 794,00

Recettes : 733 794,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 400 636,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 400 636,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 733 794,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 733 794,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-BP_2018_709-BF
Reçu le 06/04/2018

Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De procéder** au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709.
- ▶ **D'accepter** le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT LAURENT - 707
N° Ordre : DE-102- 2018
 Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances
 Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré

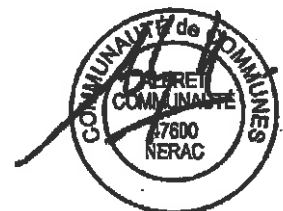
DECIDE à l'unanimité

► De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT LAURENT - 707
N° Ordre : DE-102-1- 2018
Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017
Nomenclature : 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudeas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 50

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	111 239,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	111 239,91
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	111 239,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	30 000,14
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	-81 239,80
Résultat global :	-81 239,80

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-CA_2017_707-BF
Reçu le 06/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Nicolas CHOISNEL
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité**

► **D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

**A Nérac,
Le Président**

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-LAURENT - 707

N° Ordre : DE-102-2-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7 1.1. décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-11-28-021 en date du 28 novembre 2016, portant création de la communauté de communes Albret Communauté issue de la fusion des communautés de communes des Coteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 42 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales (dite loi RCT) définissant le droit commun des fusions d'EPCI,

Vu l'article 60-III de la loi RCT lequel renvoie aux dispositions des III et IV de l'article L5211-41-3,

Vu les statuts d'Albret Communauté annexés à l'arrêté Préfectoral n° 47-2016-11-28-021 du 28 novembre 2016,

Considérant que la création d'Albret Communauté nécessite de fusionner les budgets principaux et d'y rattacher les budgets annexes et autonome des anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale fusionnés,

Vu la délibération 2017-06 du 12 janvier 2017, créant le budget annexe « Lotissement Saint Laurent », code 707, relevant du plan comptable M14 et soumis à la TVA reprenant le budget annexe Lotissement Saint Laurent de la CDC Val d'Albret ;

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Laurent du 03 octobre 2015 et du 18 janvier 2017 demandant respectivement le retrait de la communauté de communes du Val d'Albret puis de la communauté de communes Albret Communauté dans l'optique d'adhérer à la communauté de communes du Confluent

Vu la délibération 045-2017 du 15 février 2017 donnant un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Saint Laurent

Considérant l'avis favorable rendu par la Préfecture, et matérialisé par l'arrêté n° 47-2017-12-26-001 du 26 décembre 2017

Compte tenu de ces éléments, il convient de supprimer le budget annexe du « lotissement Saint-Laurent » et de réintégrer le déficit de ce budget dans le budget principal d'Albret Communauté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_102_2_2018-DE
Reçu le 06/04/2018

- ▶ **De supprimer** le budget annexe « Lotissement Saint Laurent », tel que décrit dans la délibération ci-dessus.
- ▶ **De réintégrer** le déficit du budget annexe « Lotissement Saint Laurent » de 81 239,80 € dans le budget principal d'Albret Communauté.
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2018

N° Ordre : DE-103-2018

Rapporteur : Serge CEREIA, vice-président à l'harmonisation des actions locales

Nomenclature : 7.5.2 Subventions attribuées aux associations et aux entreprises

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompey : -

Pouderas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREIA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baise : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 1

Monsieur le Président expose que de par ses statuts la Communauté de communes peut apporter également une aide financière à des associations et aux actions en faveur de projets éducatifs, culturels et sportifs (article 7-4 des statuts d'Albret Communauté).

Il rappelle également la délibération 226-2017 du 15/11/17 par laquelle l'assemblée délibérante a validé le règlement intérieur d'attribution des subventions, applicable dès le 1^{er} janvier 2018.

Considérant l'avis rendu par la commission harmonisation des actions locales, réunie le 22 février et 19 mars 2018 pour statuer sur les différentes demandes reçues.

Le Président propose de soumettre à l'assemblée délibérante, le tableau des demandes de subvention 2018, comme suit :

			Demande subvention 2018
Article	Fonction		Montant en euros
6574	025-1	Festival de musique en Albret	5 500,00
6574	025-1	Café associatif Lou Veratous	1 000,00
6574	025-1	Association promotion cinéma en Albret	10 000,00
6574	025-1	Culture Vianne en Albret	1 500,00
6574	025-1	Comité animation Lavardac	1 500,00
6574	025-1	VTT club de l'Albret - Rando des vigneron	2 000,00
6574	025-1	Critérium de Bruch	800,00
6574	025-1	Cœur et Sport - Course des sables	500,00
6574	025-1	Tour cyclisme lot et garonne	12 000,00
6574	025-1	Chambre d'Agriculture partenariat de ferme en ferme	750,00
6574	025-1	Association GERONT' AQUITAINE	5 000,00
6574	025-2	Animateur sportif Judo Club d'Albret	4 200,00
6574	025-2	Animateur sportif Coté Poney	4 200,00
6574	025-2	Animateur sportif Union sportive Gymnastique	4 200,00
		SOUS TOTAL 1	53 150,00
65738	022	Subvention au collège de Mézin	4 000,00
		SOUS TOTAL 2	4 000,00
657364	95-4	Subvention Office de tourisme EPIC	205 000,00
		SOUS TOTAL 3	205 000,00

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_103_2018-DE
Reçu le 04/04/2018

TOTAL GENERAL (1+2+3)

262 150 €

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'afin de permettre au comptable public de prendre en charge ces mandatements, il convient de prévoir cette participation au budget et d'inscrire ces crédits à l'article 6574, 65738 et 657364.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ De soutenir financièrement ces associations selon le tableau susvisé ;
- ▶ De préciser que ces aides sont prévues au budget 2018 ;
- ▶ D'inscrire les crédits présentés dans le tableau ci-dessus à l'article 6574, 65738 et à l'article 657364.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : DSP PARC AQUATIQUE « LUD'O PARC » - PROPOSITION DE TARIFS 2018

N° Ordre : DE-104- 2018

Rapporteur : Jean-François GARRABOS, vice-président au tourisme
Nomenclature : 12 Délégations de service public-autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
 Callignac : M. Marc de LAVENERE
 Espiens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fioux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pempley : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA
 Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pempley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu la convention de délégation de service public du 10 mars 2015 par laquelle la communauté de communes du Val d'Albret confie la gestion et l'exploitation du parc aquatique « Lud'O Parc » à la société Equalla ;

Vu les articles 18 et 19 de cette même convention, relatifs aux tarifs, à leur révision et à leur indexation ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Albret communauté issue de la fusion de la communauté de communes des Coteaux de l'Albret, de la communauté de communes du Mézinais et de la communauté de communes du Val d'Albret ;

Vu l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que l'établissement public issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la convention de délégation de service public du 10 mars 2015 confiant la gestion et l'exploitation du Lud'O Parc à la société Equalla, les tarifs d'accès au parc aquatique sont indexés chaque année au 1^{er} janvier, sauf décision contraire du délégataire.

Par courrier en date du 15 février 2018, Equalla a informé Albret Communauté de sa volonté de ne pas vouloir appliquer la formule d'indexation afin d'ouvrir un tarif 2018 identique à celui de 2017, sans compensation.

La grille tarifaire 2018 proposée est donc la suivante :



Annexe : Proposition tarifaire 2018

GRILLE TARIFAIRE	Tarifs € TTC	Tarifs € TTC INDEXE	2018
			PROPOSITION EQUALIA Sort Révision des Tarifs 2018 (arrondi à 0,10€)
ESPACE AQUATIQUE			
Entrée Adulte	11,10 €	11,10 €	11,10 €
Entrée Enfant -12 ans	8,10 €	8,10 €	8,10 €
Entrée Adulte 1/2 journée	6,10 €	6,10 €	6,10 €
Entrée Enfant -12 ans 1/2 journée	4,50 €	4,50 €	4,50 €
Tarif Groupe Adulte	8,60 €	8,60 €	8,60 €
Tarif Groupe Enfant - 12 ans	6,60 €	6,60 €	6,60 €
Forfait Semaine 1ère Carte	25,30 €	25,30 €	25,30 €
Forfait Semaine 2ème Carte	21,20 €	21,20 €	21,20 €
Forfait Semaine 3ème Carte	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Forfait Semaine 1ère Carte CCVA	22,20 €	22,20 €	22,20 €
Forfait Semaine 2ème CCVA	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Forfait Semaine 3ème CCVA	17,20 €	17,20 €	17,20 €
Forfait Pass 1 Carte	75,90 €	75,90 €	75,90 €
Forfait Pass 2 Cartes	60,70 €	60,70 €	60,70 €
Forfait Pass 3 Cartes et +	38,50 €	38,50 €	38,50 €
Forfait Pass 1 Carte CCVA	70,90 €	70,90 €	70,90 €
Forfait Pass 2 cartes CCVA	55,60 €	55,60 €	55,60 €
Forfait Pass 3 cartes et + CCVA	35,40 €	35,40 €	35,40 €
Carnet CE Adulte	430,00 €	430,00 €	430,00 €
Carnet CE Enfant -12 ans	303,50 €	303,50 €	303,50 €
CE Présentation Carte Adulte	8,60 €	8,60 €	8,60 €
CE présentation Carte Enfant -12 ans	6,10 €	6,10 €	6,10 €
Carnet CE 200 à 400	7,60 €	7,60 €	7,60 €
Carnet CE 400 et +	6,60 €	6,60 €	6,60 €
GOELIA SEMAINE	13,10 €	13,10 €	13,10 €
Entrée Adulte COS Mairie Nérac	6,10 €	6,10 €	6,10 €
Entrée Enfant COS Mairie Nérac	6,10 €	6,10 €	6,10 €
Forfait Pass 1 Carte CCVA (cos)	49,60 €	49,60 €	49,60 €
ACTIVITES ENCADREES			
Séance activité Aque (Aqua gym, Aquatic)	8,10 €	8,10 €	8,10 €
Abonnement activité Aque 10 séances	60,70 €	60,70 €	60,70 €
Séance activité AquaBike	10,10 €	10,10 €	10,10 €
Location AquaBike (autonome sans encadrement)	6,10 €	6,10 €	6,10 €
Abonnement activité AquaBike 10 séances	81,00 €	81,00 €	81,00 €
Apprentissage 5 cours (sur 1 semaine)	45,50 €	45,50 €	45,50 €
Apprentissage 10 cours (sur 2 semaines)	86,00 €	86,00 €	86,00 €
Stage Enfant (10 séances)	86,00 €	86,00 €	86,00 €
Formule Anniversaire (10 enfants)	86,00 €	86,00 €	86,00 €

SARL EQUALIA - Etablissement de Nérac - Avenue de Plaisance - 47600 NERAC

Tél : 05.53.65.97.61 - www.ludoparc.eu

SARL au capital de 1500€ - SIRET 450 219 912 - APE 9329 Z

2/2

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir approuver cette grille tarifaire 2018.

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_104_2018-DE
Reçu le 04/04/2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

Vu la formule d'indexation prévue par la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parc aquatique « Lud'O Parc »,

Vu le courrier d'Equalia signifiant ne pas vouloir appliquer l'indexation sur les tarifs 2018

Vu la grille tarifaire 2018 proposée par Equalia,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver les tarifs 2018, proposés par la société Equalia, tels que présentés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : DSP PORT DE BUZET-SUR-BAÏSE – PROPOSITION DE TARIFS 2018

N° Ordre : DE-105- 2018

Rapporteur : Jean-François GARRABOS, vice-président au tourisme

Nomenclature : 1.2 Délégations de service public-autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle que la gestion et l'exploitation du port de Buzet-sur-Baïse sont confiées par la Communauté de Communes à Aquitaine Navigation par convention d'affermage du 02 septembre 2013, et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2028.

Cette convention dispose dans son article 23 que le délégataire fixe les tarifs de ses prestations en accord avec le délégant et que ces propositions doivent faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

Pour la saison 2018, Aquitaine Navigation propose la grille tarifaire suivante :

GRILLE DES TARIFS SAISON 2018
PORT DE BUZET - VAL D'ALBREI

Valable du 01 - Avril 2018 au 31 Mars 2019

		BATEAUX		CAMPING-CAR
		QUAI & PORT A SEC	BERGE Arrière amarrage non autorisé	PARKING
A LA NUITEE (Place de séjour non comptée)	< 10m	20 €	7 €	7€ ^{***} (1 Jeton Inclus)
	10-15m	12,50 €	8 €	
	15-20m	16 €	14 €	
	20-26m	21 €	15 €	
	> 25m	26 €	20 €	
AU MOIS	< 10m	89 €	81 €	80 €
	10-15m	137 €	81 €	
	15-20m	184 €	102 €	
	20-26m	230 €	132 €	
	> 25m	286 €	163 €	
A L'ANNEE	< 10m	1.068 €	800 €	x
	10-15m	1.820 €	880 €	
	15-20m	2.184 €	1.200 €	
	20-26m	2.736 €	1.580 €	
	> 25m	3.432 €	1.900 €	
BATEAU	PLEIN D'EAU	Inclus	Inclus ^{**}	2€ (100L)
	ELECTRICITE	Inclus jusqu'à 30 kWh/mois*	Inclus ^{**}	2€ (1 heure)
	SANITAIRES	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture
	DOUCHES	2 €	2 €	2 €
	MACHINE A LAVER	5 €	5€	5€
	SECHE LINGE	5 €	5€	5€
	GESTION DECHETS	Inclus	Inclus	Inclus
	ALERTE INCIDENT	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING PUBLIC	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING CLOTURE	40 € / SEM	40 € / SEM	40 € / SEM
BUREAU	INTERNET WIFI	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCUEIL ETRANGERS (ANG. ALL. ESP)	Inclus	Inclus	Inclus
	POINT COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	FAIRE SUIVRE COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	INFO METEO	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCES PHARMACIE	Inclus	Inclus	Inclus
	NEWSLETTER	Inclus	Inclus	Inclus

Taux de séjour 2018 : 0,20€ / adulte / nuitée

* 0,24 €/kw au-delà, comptabilisé par compteur

** Accès depuis le quai ou l'atelier dans la journée si place disponible

*** Si paiement non effectué à l'arrivée, pénalité de 10€ en sus



Pour rappel et comparaison, la grille tarifaire 2017 était la suivante :



AQUITAINE NAVIGATION

Voies d'eau de la Région Nouvelle-Aquitaine du Sud-Ouest

GRILLE DES TARIFS SAISON 2017
PORT DE BUZET - VAL D'ALBRETValable du 01^{er} Avril 2017 au 31 Mars 2018

		BATEAUX		CAMPING-CAR
		QUAI & PORT A SEC	BERGE Amarrage avec piquets 200/300m	PARKING
A LA NUITEE (sans de séjour non comprise)	< 10m	10 €	7 €	7€*** (1 jeton inclus)
	10-15m	12,50 €	8 €	
	15-20m	16 €	14 €	
	20-25m	21 €	15 €	
	> 25m	26 €	20 €	
AU MOIS	< 10m	38 €	50 €	80 €
	10-15m	135 €	80 €	
	15-20m	182 €	100 €	
	20-25m	228 €	130 €	
	> 25m	288 €	150 €	
A L'ANNEE	< 10m	1.040 €	600 €	x
	10-15m	1.560 €	960 €	
	15-20m	2.080 €	1.200 €	
	20-25m	2.600 €	1.560 €	
	> 25m	3.328 €	1.800 €	
BATEAU	PLEIN D'EAU	Inclus	Inclus**	2€ (100L)
	ELECTRICITE	Inclus jusque 30 kw/mois*	Inclus**	2€ (1 heure)
	SANITAIRES	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap. 2 € aux heures de fermeture
	DOUCHES	2 €	2 €	2 €
	GESTION DECHETS	Inclus	Inclus	Inclus
	ALERTE INCIDENT	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING PUBLIC	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING CLOTURE	35 € / SEM	35 € / SEM	35 € / SEM
	INTERNET WIFI	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCUEIL ETRANGERS (ANG, ALL, ESP)	Inclus	Inclus	Inclus
BUREAU	POINT COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	FAIRE SUIVRE COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	INFO METEO	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCES PHARMACIE	Inclus	Inclus	Inclus
	NEWSLETTER	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCES			

Taxe de séjour 2017 : 0,20€ / adulte / nuitée

* 0,22 €/kw au-delà, comptabilisé par compteur

** Accès depuis le quai ou l'atelier dans la journée si place disponible

*** Si paiement non effectué à l'arrivée, pénalité de 10€ en sus



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président,

Considérant la proposition de grille tarifaire 2018 présentée ci-dessus,

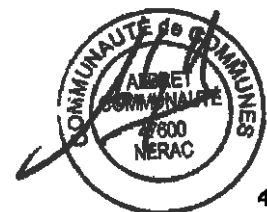
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

► De prendre acte des tarifs 2018 proposés par Aquitaine Navigation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : GALERIE MAISON AUNAC AU MOULIN DES TOURS – MISE A DISPOSITION – TARIFICATION
N° Ordre : DE-106- 2018
Rapporteur : Jean-François GARRABOS, vice-président au tourisme
Nomenclature : 3.3.2 Locations-données

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francoscas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouderas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la galerie du Moulin des Tours est mise à disposition, d'associations ou de professionnels, pour des expositions ou expositions-ventes. Cette mise à disposition en période estivale agrmente l'animation du site touristique, en complément des visites du Moulin des Tours.

Considérant la délibération 166-2017 du 28 juin 2017 concernant la validation de la grille tarifaire 2017,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de renouveler les montants de cette grille tarifaire à l'identique et de la maintenir jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

GRILLE TARIFAIRE – MISE A DISPOSITION GALERIE DU MOULIN DES TOURS		
	Une exposition gratuite (sans vente)	Une expo-vente
A la semaine	Gratuit	15 €
Au mois	Gratuit	50 €
Entretien des locaux	A la charge du locataire	A la charge du locataire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

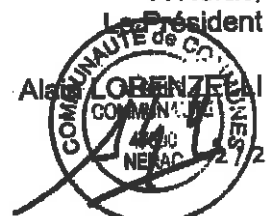
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter les tarifs exposés ci-dessus.**

► **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches, et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – AGREMENT DE LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE POUR LE MULTI ACCUEIL DE MEZIN

N° Ordre : DE-107-2018

Rapporteur : Martine PALAZE, vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse, EMD

Nomenclature : 9.1.1 petite enfance et jeunesse

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Par délibération 230-2017 en date du 15/11/17 l'assemblée délibérante a validé le passage en mode multi-accueil, de la halte-garderie de Mézin à compter du 1er janvier 2018.

Ce changement impose une modification de l'agrément délivré par le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Après en avoir fait la demande, le document en pièce jointe a été adressé par la PMI, autorisant ainsi le changement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Mézin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'autoriser le Président à approuver l'avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI), et le fonctionnement en mode multi accueil de la crèche de Mézin.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI





CCAC	Date : - 3 JAN. 2018		N° 32.					
	AG PDT	FI	RH	EMD	MSAP	DE	EJ	ST
Info								
Projet réponse								
Suivi								

8

Agen, le 29 DEC. 2017

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
 DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
 Direction des actions de santé -PMI
 Affaire suivie par Michèle LAUGLANEY
 ☎ 05.53.69.39.31

Monsieur Alain LORENZELLI
 Président
 Communauté de Communes
 Albret Communauté
 1, rue du Moulin des Tours
 47600 NERAC

VF n.p

Monsieur le Président,

Vous sollicitez l'avis du Président du Conseil départemental conformément aux dispositions du décret n°2007- 230 du 20 février 2007, pour une modification de l'agrément de la structure d'accueil de jeunes enfants dont vous avez la compétence.

Après avoir pris l'avis du médecin directeur des actions de santé PMI, je considère que les conditions de santé, de sécurité et de bon épanouissement des enfants sont garanties et j'émet un avis favorable au fonctionnement du multi-accueil « Les petits Bouchons » de MEZIN selon les modalités suivantes :

Nom de l'établissement	Multi-accueil « Les Petits Bouchons »
Adresse de l'établissement (locaux)	Rue Casimir Laffitte 47170 MEZIN
Conditions de fonctionnement : Nom de la collectivité territoriale gestionnaire Siège social	Communauté des Communes Albret Communauté 1, rue du Moulin des Tours 47600 NERAC
Capacité d'accueil :	14 places <i>Art.R.2324-27 du code de la santé publique : « des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans la limite de 10% (*) de la capacité d'accueil autorisée pour l'établissement ou le service considéré et à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire ».</i> <i>(*) : arrondi à l'entier inférieur</i>
Modalité d'accueil :	Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 Fermeture : 1 semaine vacances d'hiver 3 semaines vacances d'été

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_107_2018-DE
Reçu le 04/04/2018

Prestations proposées	<p>Capacité d'accueil modulable sur la journée :</p> <p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 places de 7h30 à 8h00 • 5 places de 8h00 à 8h30 • 8 places de 8h30 à 9h00 • 12 places de 9h00 à 9h30 • 14 places de 9h30 à 17h00 • 12 places de 17h00 à 17h30 • 4 places de 17h30 à 18h00 • 3 places de 18h00 à 18h30 <p>Mercredi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 places de 7h30 à 8h30 • 3 places de 8h30 à 9h00 • 7 places de 9h00 à 12h00 • 5 places de 12h00 à 17h30 • 2 places de 17h30 à 18h30
Age des enfants accueillis	<p>Enfants de 10 semaines à 4 ans*</p> <p><i>* date anniversaire</i></p>
Nom du directeur de la structure Diplôme et qualification	<p>Madame Gaëlle MASSOU Educatrice de jeunes enfants</p>
Effectif détaillé du personnel chargé de l'encadrement des enfants et qualification :	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur - EJE 1 (20h00) * • Auxiliaire de puériculture 3 (3 x 35h00)* • Personne justifiant de 1 (35h00)* 3 ans d'expérience auprès des enfants <p><i>* : temps de présence auprès des enfants</i></p>

A la suite de cet avis, la Communauté de Communes d'Albret communauté est en mesure de décider de la modification de cette structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Je vous rappelle que tout projet de modification sur l'une des mentions figurant dans les tableaux ci-dessus doit être portée à la connaissance du Président du Conseil départemental.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur général adjoint du développement social,
La Directrice adjointe


Céline CROS-RONNE

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICE PEEJ - DEMANDES D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT 2018

N° Ordre : DE-108- 2018

Rapporteur : Martine PALAZE, vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse, EMD

Nomenclature : 7.5.1 Subventions – attribuées aux collectivités locales

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
 Calignac : M. Marc de LAVENERE
 Espiens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fioux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pompey : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
 Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2)** :**Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Préambule

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne participent financièrement tant en investissement qu'en fonctionnement aux opérations concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les Relais d'Assistants Maternels (RAM) et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La Communauté de Communes Albret Communauté souhaite apporter des améliorations aux structures d'accueil dont elle a la gestion (bâtiments, matériel pédagogique, informatique, véhicule). Afin de bénéficier d'aides financières, des dossiers de demandes ont été déposés auprès des services de la CAF et de la MSA suivant le tableau ci-dessous :

<i>* MSA : demande d'aide sous réserve d'un accord de la MSA pour les montants sollicités</i>						
Commune	Projet d'investissement	Dépenses HT	Dépenses TTC	CAF	MSA	Reste à charge
ALSH LAVARDAC	Achat de matériel informatique Aménagement ALSH matériel de camping	8 305 €	9 966 €	5 813 €	1 079 €	3 074 €
ALSH BARBASTE	Mobilier, matériel pédagogique	13 421 €	16 105 €	9 394 €	3 500 €	3 211 €
ALSH MONCRABEAU	Minibus 9 places	22 756 €	27 307 €	11 378 €	5 500 €	10 429 €
	Mobilier, matériel pédagogique, matériel Informatique	15 134 €	18 292 €	7 567 €	4 000 €	6 725 €
ALSH MONTESQUIEU	Mobilier, matériel pédagogique, matériel informatique	11 142 €	13 419 €	5 571 €	3 000 €	4 848 €
CRECHE NERAC	Mobilier, équipement	5 716 €	6 861 €	2 858 €	1 714 €	2 289 €
RAM NERAC	Aménagement bureau	4 388 €	4 827 €	2 194 €		2 633 €
TOTAL Investissement		80 862 €	96 777 €	44 775 €	18 793 €	33 209 €

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_108_2018-DE
Reçu le 04/04/2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **d'autoriser le Président à signer l'ensemble des dossiers de demandes d'aide financière susvisés auprès des services de la CAF et de la MSA.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : APPROBATION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE XAINTRAILLES

N° Ordre : DE-109-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme

Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme – POS et PLU

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
 Callignac : M. Marc de LAVENERE
 Esplens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fleux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pompiey : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
 Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Albret Communauté est compétente en matière d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2014, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par la commune de Xaintrailles.

Afin d'envisager une définition de l'affectation des sols et une organisation cohérente de l'espace communal, le conseil municipal a élaboré le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-6 à L.123-19 et R. 123-15 à R. 123-25 du code de l'urbanisme.

Plus précisément, par le biais de l'élaboration de ce document, les objectifs poursuivis par la commune étaient : la gestion et le contrôle des surfaces à urbaniser par rapport au document que sera le SCoT Pays d'Albret ; la préservation du caractère forestier de la commune et du paysage qui en découle ; la protection de l'activité agricole : activité principale de la commune ; la prise en compte du retrait gonflement des argiles ; permettre le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales et en particulier celles existantes sur la commune ; encourager et favoriser le développement des ventes à la ferme existantes ou à venir.

Les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi : des articles dans la presse, la tenue de deux réunions publiques d'information, l'affichage en mairie de panneaux, réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du PLU et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable et la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées.

Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 définissant les statuts d'Albret Communauté et ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace et de planification de l'urbanisme ;

Vu la délibération communautaire du 15 février 2017 adoptant la reprise et la poursuite des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme locaux en cours dans les communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Xaintrailles du 24 février 2017 confiant à Albret Communauté le soin de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 29 janvier 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Xaintrailles et ouvrant la concertation ;

Vu la délibération du 06 mai 2015 prenant acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal ;

Vu la délibération communautaire du 12 avril 2017 tirant le bilan de la concertation ;
 Vu la délibération communautaire du 12 avril 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
 Vu l'avis de la CDPENAF en date du 26 juin 2017 ;
 Vu l'arrêté portant décision d'examen au cas par cas de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement en date du 20 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté communautaire du 25 septembre 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU ;
 Vu les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur ;
 Vu l'ensemble des avis des personnes associées et consultées au cours de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
 Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018 ;

Considérant que les modifications apportées au dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

Le Président vous propose d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Xaintrailles,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de Communes durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

Conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, au siège de la Communauté de Communes, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la préfecture du Lot-et-Garonne.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet (ou Sous-Préfet) si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme approuvé, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U ET AU DU PLU DE XAINTRAILLES
N° Ordre : DE-110-2018
Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme
Nomenclature : 2.2.1 Actes relatifs au droit d'occupation des sols - Autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'avec la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la Communauté de communes Albret Communauté, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Il précise que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité d'instituer le droit de préemption sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé.

Il propose que le droit de préemption soit institué sur la totalité des zones urbaines dites U et des zones à urbaniser dites AU du PLU de la Commune de Xaintrailles dont l'élaboration a été approuvée par délibération communautaire du 28 mars 2018,

Le Président exerce le droit de préemption urbain sur les biens dont l'acquisition foncière serait nécessaire à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communautaire.

L'exercice du DPU sera délégué au maire de chaque commune concernée sur la totalité du territoire de la commune à l'exclusion des biens précités.

Ce droit permet à l'organe compétent en matière de droit de préemption urbain de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations, d'aménagement répondant aux critères définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de dites actions ou opérations d'aménagement, conformément à l'article L 210-1 du code de l'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134 ;

Vu les statuts d'Albret Communauté et ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace et de planification de l'urbanisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes est compétente en matière de droit de préemption urbain,

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, il peut être institué sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé ou d'un POS rendu public, le droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser.

Considérant l'approbation de l'élaboration du PLU de la Commune de Xaintrailles en date du 28 mars 2018,

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la Commune de Xaintrailles, permettra la réalisation dans ces secteurs des actions ou opérations d'aménagement mentionnées à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti

- la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble du territoire communal couvert par le PLU de la Commune de Xaintrailles sur les zones U et AU ;

► **De déléguer** au Président de la Communauté de Communes le pouvoir d'exercer le droit de préemption au nom du conseil communautaire ;

► **D'autoriser** le Président à déléguer le droit de préemption urbain à la commune pour une opération donnée qui serait d'intérêt communal ;

► **De mandater** cette commune pour notifier aux notaires la renonciation à exercer le droit de préemption urbain ;

► **De préciser** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Albret Communauté, qu'une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme ;

► **D'indiquer** qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée :

- à Madame le Préfet de Lot et Garonne,
- à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance d'Agen
- au greffe du même Tribunal

► **De préciser** que la présente délibération prendra effet après l'accomplissement des formalités de publicités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Nérac,
Le Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE ET INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LA COMMUNE DE XAINTRAILLES
N° Ordre : DE-111-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme
Nomenclature : 2.2.1 Actes relatifs au droit d'occupation des sols - Autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiery : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président expose :

Le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005, porte réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Cette réforme est entrée en vigueur le 1er octobre 2007 et conduit le Conseil Communautaire à se prononcer sur deux points.

D'une part, le nouvel article R.421-12 du Code de l'Urbanisme dispose que doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située « dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration ».

D'autre part, le nouvel article R.421-27 du Code de l'Urbanisme dispose que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

A défaut de décision de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, le principe est désormais l'absence de soumission à autorisation de ces deux types de travaux.

Aussi, afin de conserver un certain contrôle en matière de politique d'urbanisme, il est proposé au Conseil Communautaire d'étendre ces régimes d'autorisations à l'ensemble du territoire communal de Xaintrailles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005, portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme,

Vu le décret 2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance susvisée,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016 portant création de la Communauté de Communes Albret Communauté ;

Vu l'annexe n°1 à l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016, relatif aux statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté et notamment son article 5-1 Aménagement de l'espace, Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération communautaire du 15 février 2017 adoptant la reprise et la poursuite des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme locaux en cours dans les communes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Xaintrailles du 24 février 2017 donnant son accord sur l'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal par Albret Communauté ;

Vu la délibération communautaire d'approbation de l'élaboration du PLU de Xaintrailles en date du 28 mars 2018 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture,**
- ▶ **De soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de les rendre inutilisable tout ou partie d'une construction,**
- ▶ **D'appliquer ces deux dispositions sur l'intégralité du territoire communal de Xaintrailles.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour **extrait certifié conforme**,

A Nérac,
Le Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : ADHESION AU DISPOSITIF ARTÉÉ (AGENCE RÉGIONALE POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)
N° Ordre : DE-112-2018
Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme
Nomenclature : 7.4 Interventions économiques

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes Albret Communauté a répondu, en juillet 2017, à l'Appel à Projets présenté par ARTÉÉ (Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie) dans le cadre de son opération d'accompagnement des ménages se trouvant dans des logements en situation de précarité énergétique. La candidature d'Albret Communauté a été retenue.

L'agence « ARTÉÉ » mène différentes actions en Nouvelle Aquitaine visant à détecter les ménages en précarité énergétique, notamment en zone rurale. Cet appel à projet mené en partenariat avec La Poste, permettra de sensibiliser les ménages à la rénovation, en leur proposant un parcours spécifique pour les accompagner dans leur projet.

La Poste intervient dans cette action dans le cadre de son offre « ACTION HABITAT » pour accompagner les Collectivités dans leurs politiques publiques de rénovation énergétique de l'habitat. L'intervention de la Poste permettra notamment de cibler, d'identifier et sensibiliser les ménages vivant en logement individuel aux enjeux de la rénovation énergétique.

Ce dispositif viendra en complément de l'OPAH et touchera un plus large public, principalement celui non éligible aux aides de l'ANAH. Il s'agit d'accompagner ces propriétaires pour la rénovation énergétique de leurs logements en mobilisant des tiers-financeurs.

Les deux acteurs principaux de ce dispositif sont ARTÉÉ et La Poste, et il est nécessaire au préalable du lancement de cette opération et à la réalisation des diagnostics de conventionner avec ces deux partenaires (conventions ci-annexées).

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

ANAH	Subvention	10 000 €
ARTEE	Subvention	5 000 €
Albret communauté	Repérage, audits et accompagnement	10 500 €
	Frais de communication	2 000 €
TOTAL		27 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

Projet de convention cadre**entre ARTÉÉ et La Communauté de Communes Albret communauté****pour la réalisation de prestations d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc résidentiel au profit des propriétaires privés**

ENTRE :

L'Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie, Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, au capital de 1 400 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 257 005, ayant son siège social au 15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS, représentée par son Directeur général David DIEUMEGARD.

Ci-après dénommée « **ARTÉÉ** »

D'une part

ET :

La Communauté de Communes Albret communauté, dont le siège social est situé 1 rue du Moulin des Tours- 47600 Nérac, immatriculée sous le numéro SIRET 200 068 948 00013, dont l'établissement est localisé à NERAC représentée par Monsieur Alain LORENZELLI, Président de la communauté de communes Albret communauté.

Ci-après dénommée : « **Albret communauté** »

D'autre part,

Ci-après, désignées ensemble par les « Parties »,

EXPOSE :

Albret communauté souhaite bénéficier, dans le cadre de sa politique publique de transition énergétique, d'un dispositif innovant contribuant à l'atteinte de ses objectifs de rénovation énergétique.

A ce titre, ARTÉÉ propose un ensemble de prestations relevant d'un service d'intérêt économique général (SIEG) par délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en séance plénière du 10 avril 2017, qui sont décrites dans la présente Convention.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés réalisées par ARTEE sur Albret communauté de **Albret communauté** pour permettre une organisation efficace du service apporté auprès du public et préciser le cadre des actions visant à sa promotion auprès du public et des acteurs de la rénovation énergétique.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET TARIFICATION DU SERVICE

Les missions effectuées par ARTÉÉ décomposées selon le détail ci-dessous visent un objectif de réduction de 40% d'économies d'énergie par la réalisation de travaux de rénovation énergétique performants sur le parc résidentiel privé composé principalement de logements individuels. Cet accompagnement réalisé au profit du propriétaire maître d'ouvrage, consiste à apporter une assistance technique et financière pour faciliter la concrétisation des opérations de rénovation énergétique tout au long du projet y compris post-travaux pour le suivi des consommations.

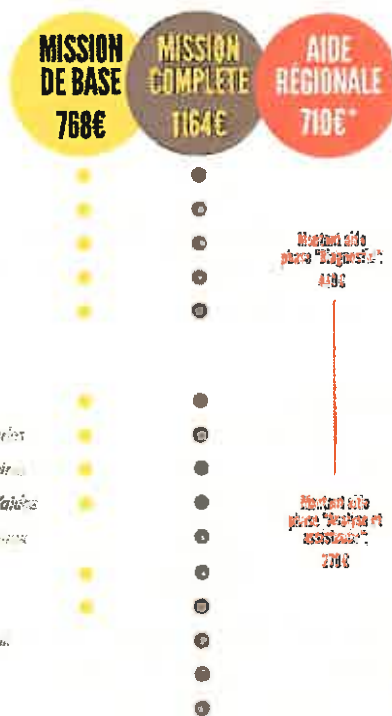
Pour l'accompagnement de projet en logement individuel, la mission d'accompagnement est décomposée sur les éléments de mission suivant :

TARIFS 2017**Audit énergétique**

- Visite du logement
- État énergétique avant-travaux
- Identification des aides publiques
- Identification du reste à charge
- Proposition de financement

Accompagnement aux travaux

- Vérification des devis des entreprises
- Assistance à la rédaction des demandes d'aides
- Établissement des plans de travaux financiers
- Assistance à la finalisation des demandes d'aides
- Aide à la rédaction des déclarations de travaux
- Accompagnement aux registres
- État de suivi des consommations
- Rapport préalable au lancement des travaux
- 2 visites de chantier
- Orientation en cas de litige



Agissez sur le montant de votre consommation et vos factures énergétiques en engageant des travaux d'économies d'énergie

**ARTÉÉ
FINANCE
VOS TRAVAUX**

* Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'accompagnement sous conditions d'admissibilité et sous réserve de l'étude du dossier auprès du Conseil Régional. L'aide de 710€ est divisée en deux parties : 490€ pour la phase "Diagnostic" et 220€ pour une phase "Analyse et assistance".
Coût de revient pour le particulier : Audit énergétique : 562€-1.106€ TTC / Accompagnement aux travaux en Mission de Base : 768€ - 710€ = 58€ TTC / Accompagnement aux travaux en Mission Complète : 1164€ - 710€ = 454€ TTC.

Dans le cadre du programme « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous », la présente convention porte sur la prise en compte par / Nom de la collectivité / des montants restant à la charge des propriétaires privés qui ont recours à ARTÉÉ pour la mission d'audit et de lancement des travaux pour les accompagner dans une démarche de rénovation énergétique globale et performante.

Toutefois il est convenu que la facturation totale ne pourra excéder 1250 euros HT, soit 1500 euros TTC (TVA à 20%).

A noter que l'accompagnement de programmes de rénovation en logements collectifs pourra faire l'objet de missions spécifiques soumis à une étude préalable.

2.1 Opérations de détection « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous ! »

Dans ce cadre, la mise en relation avec ARTÉÉ sera organisée de manière directe afin d'accélérer les délais de réalisation et ARTÉÉ utilisera les données fournies par **Albret communauté** uniquement dans le cadre de l'opération et ce, pour une durée maximale d'un an.

2.2. Participation financière et logistique d'Artéé

La présente convention est conclue dans le cadre de l'opération « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous » faisant suite à un appel à projet lancé par AG2R dont ARTÉÉ est un des lauréats. A ce titre, ARTÉÉ versera à **Albret communauté** la somme de 5.000 € TTC (cinq mille euros TTC) pour participer au financement de l'opération.

En outre, ARTÉÉ mettra à disposition de **Albret communauté** les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

2.3. Communication et organisation du traitement des flux de contacts

Dans le cadre de la présente convention, il est convenu entre les parties que **Albret communauté** portera à connaissance du public et des acteurs de la rénovation le dispositif d'accompagnement proposé par ARTEE. A ce titre, ARTEE mettra à disposition des supports et des outils visant à déployer toutes actions de communication.

2.4. Complémentarité des missions d'accompagnement assurées par Albret communauté et ARTÉÉ

Albret communauté est engagé dans une démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). A ce titre, pour les publics cibles modestes et très modestes, les missions suivantes sont assurées :

Pour permettre le tiers-financement des dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH, il est convenu des dispositions suivantes :

- Les audits énergétiques réalisés pour les publics cibles de l'OPAH présenteront un objectif de réduction des consommations énergétiques de 40% minimum
- Les données techniques seront transmises par l'opérateur auprès d'ARTEE pour permettre l'analyse du dossier
- un accompagnement au suivi des travaux et des consommations post-travaux sera assuré par l'opérateur de l'OPAH en suivant le cahier des charges, les couts afférents seront intégrés au financement des projets sous forme de mensualités.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la convention est fixée à un an. Elle sera renouvelée par reconduction tacite. Sa durée ne pourra excéder cinq ans.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Compte tenu des articles précédents,

- **Albret communauté** s'engage à verser le solde restant à la charge des propriétaires bénéficiant de l'aide régionale selon le règlement en vigueur en 2017 et dont le projet de rénovation est localisé sur Albret communauté de la collectivité,
- **ARTÉE** s'engage à proposer une offre spécifique tenant compte de l'engagement financier de **Albret communauté** auprès des propriétaires bénéficiant de l'aide régionale selon le règlement en vigueur en 2017 et dont le projet de rénovation est localisé sur Albret communauté de la collectivité et à verser à **Albret communauté** la somme de 5 000 € TTC comme participation à l'action entreprise.

ARTICLE 5 : CONDITION DE FACTURATION

ARTÉE produira une situation mensuelle. Les sommes correspondantes seront versées par Albret communauté sur le compte bancaire de l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economies d'Energie dont le relevé d'identité bancaire est annexé au présent devis.

Modalités de facturation en cas de résiliation de la Convention:

Si l'une des parties résilie la Convention pour quelle que cause que ce soit, le dernier mois facturé sera celui au cours duquel la résiliation aura pris effet.

Incident de paiement

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et le décret du 2 octobre 2012.

Par incident de paiement, les parties entendent notamment tout retard de paiement, paiement partiel de la créance ou rejet du prélèvement ou du chèque.

Le montant de l'indemnité pour frais de recouvrement est de 40 € sauf indemnisation complémentaire demandée et justifiée par ARTEE conformément aux textes cités ci-dessus. L'indemnité pour frais de recouvrement n'est pas due lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance.

Les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif.

Le montant des pénalités de retard résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant **Albret communauté** qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, tout incident de paiement entraînera de plein droit la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes autres créances non encore échues. De plus, il sera dû de plein droit sur les sommes rendues exigibles par l'effet de la déchéance du terme, des pénalités de retard calculées au même taux que ci-dessus, à compter du jour de l'exigibilité.

Après mise en demeure restée sans effet, quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, **Albret communauté** devra, en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale un montant de 15% des sommes restant dues, sans préjudice des pénalités de retard susmentionnées.

Dans l'hypothèse où le non-paiement partiel ou total est constaté, la résiliation de la convention peut intervenir de plein droit dans les conditions définies à l'article 6 des présentes conditions spécifiques de vente.

ARTICLE 6 : MODALITE DE RESILIATION

La Convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de quinze (15) jours avant la date d'échéance. La demande de résiliation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect par l'une des Parties de ses obligations définies à la présente Convention autorise l'autre partie à résilier la Convention, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait solliciter, sauf en cas de force majeure.

La résiliation de la Convention prend effet 8 jours ouvrables après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec AR, à la Partie défaillante, restée infructueuse, sans préjudice des dommages et intérêts que la Partie lésée serait en droit de réclamer.

Si l'une des parties résilie la Convention pour quelle que cause que ce soit, le dernier mois facturé sera celui au cours duquel la résiliation aura pris effet.

ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des Parties ne peut être engagée en cas de force majeure, telle que reconnue notamment par la jurisprudence en vigueur. La Partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception. L'exécution des obligations de la Partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause.

Toutefois, au-delà d'un délai de trente jours (30) calendaires d'interruption totale de la prestation pour cause de force majeure, chaque Partie pourra résilier de plein droit la Convention par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'autre Partie.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

D'une manière générale, les Parties s'engagent à se conformer aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, ARTEE s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

ARTEE s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

-ne prendre aucune copie des données, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue à Convention, sauf accord préalable du Client;

-ne pas utiliser les données traitées à des fins autres que celles spécifiées à la présente Convention;

-ne pas divulguer ces données, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;

-prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution de la Convention;

-prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des données traitées pendant la durée de la présente Convention.

ARTICLE 9 : ASSURANCE / GARANTIE

Chacune des Parties garantit à l'autre Partie qu'elle est titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile exploitation/professionnelle contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable, ayant son siège social dans l'Union Européenne, la couvrant pour les dommages qui pourraient être causés à l'autre Partie ou aux tiers, qui pourraient résulter directement des engagements pris au titre de la présent Convention et de ses suites éventuelles.

Chaque Partie fournira à la demande de l'autre Partie une attestation d'assurance attestant de cette couverture.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la Convention ne pourra intervenir que par voie d'avenant(s) signé(s) entre les Parties.

ARTICLE 11 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

ARTICLE 12 : REGLEMENTS DES DIFFERENTS

Tout litige relatif à la validité, l'exécution, l'interprétation, l'extinction de la Convention, donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties à l'exclusion des actions en recouvrement qui pourront être intentées dès constatation de l'incident de paiement.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente, devant les tribunaux compétents.

Bon pour accord,

L'Agence Régionale pour les Travaux
d'Economies d'Energie

Le représentant,

ACTION HABITAT - DETECTER et DEPLOYER**Conditions Particulières de Vente**

En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières de Vente du Contrat Action Habitat « DETECTER – DEPLOYER », ces dernières priment.

LE CONTRAT

N° de contrat : Référence interne Client : 3108906 Date de fin :
Version :

ENTRE**LE CLIENT****Identifiant Client : 3108906****Client :** CC ALBRET COMMUNAUTE**Adresse du Client :** 1 RUE DU MOULIN DES TOURS
47600 NERAC**Coordonnées Client :**

CC ALBRET COMMUNAUTE

1 RUE DU MOULIN DES TOURS 47600 NERAC

Code SIRET : 20006894800013

Identifié sous le numéro de 20006894800013

Adresse du siège social : 1 RUE DU MOULIN DES
TOURS 47600 NERAC**Représenté par :** Alain LORENZELLI**Qualité :** Président**Contact téléphonique :** 05 53 97 55 97**ET****LA POSTE****Adresse de la DSCC:**DSCC AQUITAINE NORD
52 RUE GEORGES BONNAC
33000 BORDEAUXLa Poste – Société anonyme au capital de 3 800 000 000
Euros - 356 000 000 RCS PARIS**Adresse du Siège social:** 9, rue du colonel Pierre Avia
75015 Paris**Représenté par :** Cyranie MERABET**Qualité :** Responsable Développement Nouveaux
Services**Contact téléphonique :** +33681602841**Après avoir été exposé CE QUI SUIT :**

Le client, La CC ALBRET COMMUNAUTE – désigné ci-après Monsieur LORENZELLI – souhaite pouvoir confier à La Poste, la prestation « DETECTER-DEPLOYER » telle que décrite au Contrat.

Par conséquent, les Parties se sont rapprochées afin de signer le Contrat.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**Article 1 : Prestations souscrites par le Client**

Le Client souscrit aux prestations « DETECTER » + « DEPLOYER » prévues aux Conditions Générales de Vente.

Option Prise de RDV

En complément de ces prestations, le Client choisit l'option Prise de Rendez-vous

Prise de RDV

« n° du centre d'appel du Client » (si option prise de rdv choisie) : **07 84 15 44 24**

Article 2 : Montant maximal du Contrat

La Poste s'engage à réaliser les prestations pour un montant global maximal de : **20 000 €HT**
Le nombre minimal d'adresses injectées sera de **2 700**

Article 3 : Interlocuteurs opérationnels pour le Contrat

-Nom, fonction, et coordonnées des interlocuteurs du Client :

- Nom :
- Prénom :
- Fonction :
- Téléphone :

-Nom, fonction, et coordonnées des interlocuteurs de La Poste :

- Nom : LE MOLLER
- Prénom : Yvonnick
- Fonction : Directeur de projet territorial
- Téléphone : 06 87 73 04 83

Le Contrat « Action Habitat -Détecter Déployer » comprend :

- les présentes Conditions Particulières de Vente,
- les Conditions Générales de Vente que le Client déclare expressément approuver, ainsi que ses annexes.

Fait en deux exemplaires, à _____ le _____

Pour La Poste
Cyranie MERABET

Pour le Client
Alain LORENZELLI

Cachet Date & Signature

Cachet Date & Signature

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION DE L'OPAH DU PAYS D'ALBRET
N° Ordre : DE-113-2018
Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme
Nomenclature : 7.4 interventions économiques

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
 Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
 Bruch : M. Alain LORENZELLI
 Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
 Calignac : M. Marc de LAVENERE
 Espiens : M. Daniel CALBO
 Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
 Fleux : M. Michel CAZENEUVE
 Francescas : Mme Paulette LABORDE
 Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
 Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
 Lasserre : M. Serge PERES
 Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
 Le Fréchou : -
 Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
 Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
 Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
 Moncaut : M. Francis MALISANI
 Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
 Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
 Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
 Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
 Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
 Pompiey : -
 Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
 Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
 Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
 Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
 Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
 Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
 Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
 Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL
 Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
 Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
 Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
 Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 50

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 1

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une opération incitative de rénovation de l'habitat privé. Elle concerne les logements des propriétaires occupants à faibles ressources, qui ne sont pas dans la capacité de réhabiliter leur logement sans aides financières et sans accompagnement. Elle concerne également les logements locatifs des propriétaires à condition que ces derniers conventionnent leur logement avec l'Etat (loyer abordable, dont le maximal fixé par l'ANAH) et logent des locataires ne dépassant pas un certain plafond de revenus (également fixé par l'ANAH).

- L'OPAH fait l'objet d'une convention d'une durée de 3 ans. Elle précise le périmètre géographique de l'opération, les modalités d'interventions de chaque financeur et le montant des aides susceptibles d'être accordées pour l'amélioration de l'habitat.
- L'OPAH donne lieu à une mission de suivi-animation confiée à une équipe chargée de la communication, de la prospection des logements, des études de réalisation, du conseil et de l'assistance au montage des dossiers de réhabilitation :
 - Animation, information, coordination (communication, sensibilisation, accueil du public, coordination opérationnelle entre les différents acteurs, ...)
 - Diagnostics (définition de l'éligibilité, diagnostic technique, social et juridique, proposition de stratégie d'intervention, ...)
 - Accompagnement sanitaire et social des ménages
 - Aide à la décision, assistance financière, administrative et technique

Pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays d'Albret les objectifs prévus pour les 3 premières années ont été atteints au 30 septembre 2016 ; à savoir, 128 dossiers initiaux accompagnés et 22 dossiers supplémentaires pour finir la troisième année.

Objectifs de réalisation de la convention	Année 1	Année 2	Année 3	Total
	2014	2015	2016	
Logements indignes et très dégradés traités	7	9	12	28
- dont logements indignes et très dégradés PO	1	2	3	6
- dont logements indignes et très dégradés PB	6	7	9	22
Autres logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	1	2	3	6
dont travaux sécurité et salubrité		1	1	2
dont travaux autonomie	1	1	2	4
Autres logements propriétaires occupants (hors LHI et TD)	28	34	54	116
dont travaux sécurité et salubrité	1	2	2	5

dont travaux autonomie	6	8	16	30
dont travaux amélioration énergétique (et autres travaux)	21	24	36	81
Nombre de dossiers par an	36	45	69	150

L'ANAH a émis un avis favorable pour proroger cette opération pour deux années supplémentaires sur la base des objectifs suivants :

Objectifs de réalisation pour la prorogation de la convention	Année 4 2017	Année 5 2018	Total
Logements de propriétaires occupants	41	41	82
- dont logements indignes et très dégradés PO	1	1	2
- dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	25	25	50
- dont aide pour l'autonomie de la personne	15	15	30
Logements de propriétaires bailleurs	4	4	8
Dont total des logements Habiter Mieux	37	37	74
Dont PO	35	35	70
Dont PB	4	4	8
Nombre de dossiers par an	45	45	90

La mission d'animation de ce dispositif avait été confiée à SOLIHA pour ces deux années sur proposition de la CAO du 09 mars 2017. En décembre dernier, l'association SOLIHA a été placée en liquidation judiciaire. Maître LERAY, en charge de la liquidation, a informé Albret Communauté qu'il n'y aurait pas de repreneur pour cette activité.

Considérant la délibération DE-010-2018 du 31 janvier 2018 par laquelle l'assemblée délibérante a validé, afin de poursuivre cette opération pour sa dernière année d'exécution, le recrutement d'un agent qualifié dans l'instruction des dossiers ANAH pour une durée d'un an, afin d'aller au terme de la convention. Ce suivi-animation effectué en régie est évalué à 40 500 € subventionné à 35% par l'ANAH sur la période de mars 2018 à février 2019. Pour mémoire en 2016, le suivi-animation facturé au Syndicat Mixte du Pays d'Albret a été de 81 100 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ De recruter un agent contractuel afin d'assurer le suivi et l'animation de l'OPAH du Pays d'Albret jusqu'à son échéance en février 2019
- ▶ De solliciter l'ANAH pour cofinancer l'animation de cette opération à hauteur de 35 % de la masse salariale
- ▶ D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi au budget d'ALBRET COMMUNAUTE, chapitre 012, articles 64.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



ORENZELLI
3 / 3

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT 2018 POUR LES TRAVAUX EN RIVIERE****N° Ordre : DE-114-2018****Rapporteur : Lionel LABARTHE, vice-président à l'environnement****Nomenclature : 7.5.1 subventions attribuées aux collectivités**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :**Andiran : M. Lionel LABARTHE****Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH****Bruch : M. Alain LORENZELLI****Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE****Calignac : M. Marc de LAVENERE****Epiens : M. Daniel CALBO****Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS****Fleux : M. Michel CAZENEUVE****Francescas : Mme Paulette LABORDE****Lamontjole : M. Pascal BOUTAN****Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER****Lasserre : M. Serge PERES****Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN****Le Fréchou : -****Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET****Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE****Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT****Moncaut : M. Francis MALISANI****Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL****Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL****Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT****Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant****Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT****Pompiey : -****Poudenas : M. Jean de NADAILLAC****Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE****Saint Pè Saint Simon : Mme Christiane LABAT****Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO****Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER****Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON****Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI****Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA****Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT****Membres absents ayant donné procuration (8) :****Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER****Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI****Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI****Membre absent excusé (2) :**

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ
Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :
Nérac : Mmes Evelyn CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les arrêtés de Déclaration d'Intérêt Général des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et des Auvignons datés du 5 mai 2014 et du 20 juillet 2016.

Vu les programmes d'actions associés aux arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général.

Vu l'avis de la commission Environnement du 1^{er} février 2018 sur la programmation de travaux de l'année en cours.

Vu le programme d'actions et le budget définis pour l'année 2018 :

Thématique	Partenaires	Taux	Montant de l'aide
Restauration de la ripisylve, espèces invasives, diversification écoulements, désembâclement	Agence de l'Eau	35%	42 698.95 €
	Département 47	25%	30 499.25 €
	Région NII Aquitaine	20%	24 399.40 €
	Albret communauté	20%	24 339.40 €
TOTAUX TTC		100%	121 997.00 €
Ouvrages	Département 47	60%	1 800.00 €
	Albret communauté	40%	1 200.00 €
TOTAUX TTC		100%	3 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► D'approuver le plan de financement des travaux « rivières » pour l'année 2018,

► De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de Lot-et-Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine,

AR PREFECTURE

047-200068948-20180328-DE_114_2018-DE
Regu le 04/04/2018

► D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an suedits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : GEMAPI AUVIGNONS - CONVENTION D'ENTENTE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES GERSOISES
N° Ordre : DE-115-2018
Rapporteur : Lionel LABARTHE, vice-président à l'environnement
Nomenclature : 1.4.3 Autres types de contrat - Services

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les arrêtés de déclaration d'intérêt général des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et des Auvignons datés du 5 mai 2014 et du 20 juillet 2016.

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), votée le 27 janvier 2014 qui prévoit l'entrée en vigueur d'une compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

La nécessité de coopérer avec les EPCI voisins, afin de tendre, in fine, à une gestion à l'échelle de bassins versants a été insufflé par la loi Notre au travers de la compétence GEMAPI. Afin de répondre à cet objectif il a été proposé sur le bassin versant des Auvignons que Albret Communauté mette à disposition ses services afin d'accompagner les EPCI gersois dans l'obtention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général (élaboration d'un cahier des charges, le suivi d'une étude et la mise en cohérence avec notre programme de gestion).

Suite à la rencontre des Communautés de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise le 23 janvier dernier, il a été convenu que chaque EPCI soumettra au vote de son organe délibérant la convention d'entente tripartite jointe en annexe.

Le comité de bassin qui aura compétence pour débattre de toutes questions en relation avec l'objet de l'Entente, sera composé de représentants de chaque territoire, désignés par les conseils communautaires respectifs. Les trois représentants d'Albret Communauté seront désignés ultérieurement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'entente.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



LORENZELLI

(Signature)

**CONVENTION D'ENTENTE
« GEMAPI - Auvignons 47/32 »****ENTRE**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBRET COMMUNAUTE,
représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI,
autorisé par délibération DE-123-2018 en date du 28 mars 2018 à signer la présente convention,

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE,
représentée par son Président, Monsieur Gérard DUBRAC,
autorisé par délibération en date du 04 avril 2018 à signer la présente convention,

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis CASTELL,
autorisé par délibération en date du 1er mars 2018 à signer la présente convention,

Vu les articles L.5721-9, L 5221-1 et L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition de services entre EPCI,

Vu les statuts des Communautés de communes Albret communauté, de la Ténarèze, et de la Lomagne gersoise et notamment la compétence GEMAPI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-07-20-003, déclarant d'intérêt général et autorisant le programme de travaux pluriannuel de gestion du bassin versant des Auvignons dans le Lot-et-Garonne.

PREAMBULE

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été créée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et attribuée au bloc communal. C'est une compétence obligatoire dont l'entrée en vigueur est effective depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le transfert des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) est automatique depuis le 01/01/2018.

Cette entente territoriale a pour objet la mise à disposition du service « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » d'Albret Communauté sur la portion de bassin versant des Auvignons compris dans le périmètre des Communautés de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise.

Les Communautés de Communes de la Ténarèze (32), Albret Communauté (47) et Lomagne gersoise

DÉCIDENT de conclure une entente dont l'objet est de mutualiser leurs actions afin de mettre en place une gestion globale du bassin versant des Auvignons.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour but :

- ✓ de permettre d'obtenir un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général un programme pluriannuel de gestion sur le bassin versant des Auvignons compris dans le périmètre des communautés de communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise.
- ✓ De mettre à disposition le service « GEMAPI » d'Albret Communauté aux Communautés de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise afin de :
 - Elaborer un cahier des charges pour la mise en œuvre d'une étude DIG sur le bassin versant gersois de l'Auvignon,
 - Elaborer un dossier de demande de subventions pour cette étude,
 - Suivre la réalisation de l'étude DIG et assurer la mise en cohérence des programmes pluriannuels de gestion sur l'ensemble du bassin versant,
 - Animer des réunions sur l'ensemble du bassin versant,
 - Apporter des conseils et de l'ingénierie aux élus et riverains de la Communauté de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne Gersoise.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DE L'ENTENTE

Les membres de l'Entente constituent une conférence dite « comité de bassin » qui sera composée de trois représentants désignés par leurs Conseils communautaires respectifs. Le comité de bassin élira en son sein un Président et un vice-Président chargés de convoquer les réunions, d'en définir l'ordre du jour, d'animer les réunions, d'établir les comptes rendus et d'assurer la communication des informations aux membres de l'Entente.

Le comité de bassin qui a compétence pour débattre de toutes questions en relation avec l'objet de l'Entente est appelé à se réunir au minimum une fois par an, sur convocation.

Durant ces réunions, il sera présenté aux membres du comité de bassin un bilan des actions menées ainsi que les préconisations et projets pour l'année suivante. Les décisions seront prises à la majorité des représentants des membres du comité de bassin et deviendront exécutoires après validation par les Communautés de Communes concernées.

Des représentants de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Etat, les Régions, les Départements, des collectivités locales ou encore toutes autres personnes pourront être invités, le cas échéant, à assister ou à intervenir durant les réunions à titre consultatif.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature et cela, pour une durée indéterminée.

L'abrogation de cette convention ne pourra se faire que par le retrait de l'un des membres qui participe au financement en l'Entente.

ARTICLE 4 : MOYENS, PARTENARIATS, FINANCEMENTS

Les agents du service GEMAPI seront placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Services Techniques d'Albret Communauté.

La présente convention entraîne la participation financière de chaque collectivité signataire selon la clé de répartition figurant en annexe.

Outre les moyens apportés par les membres de l'Entente, il pourra être recherché des partenariats et/ou des financements institutionnels ainsi que toutes collaborations avec des partenaires techniques tels que l'Agence de l'Eau, l'Etat, les Régions et les Départements.

ARTICLE 5 : EXTENSION DE L'ENTENTE

La présente convention pourra être étendue à d'autres partenaires et cosignée par eux par avenant.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

La présente convention est rédigée en autant d'exemplaires originaux que de signataires et sera transmise aux représentants de l'Etat dans les départements du Gers et de Lot-et-Garonne, conformément aux dispositions de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Fait à XXXXX, le XXXXX 2018

Gérard DUBRAC
Président de la
Communauté de
Communes de la Ténarèze

Alain LORENZELLI
Président de la Communauté de
Communes d'Albret
Communauté

Jean-Louis CASTELL
Président de la Communauté
de Communes de la Lomagne
gersoise

ANNEXE

Modalités de calcul de la participation de chaque EPCI-FP aux coûts de services. Les montants présentés constituent uniquement la part d'autofinancement (les subventions des partenaires sont déduites) des postes des agents mis à disposition dans le cadre de cette entente et les travaux pour l'année 2018.

	ComCom	Albret communauté	Lomagne Gersoise	Ténarèze	TOTAL
50% au mètre linéaire de berge	Affluents (mL)	36 557	0	33 164	69 721
	Auvignons (mL)	97 321	18 422	37 864	153 607
	Total linéaire	133 878	18 422	71 028	223 328
	%	60%	8%	32%	100%
25% à la population	Nombre d'habitants	7 480	869	8 447	16 796
	Surface commune	27 906	5 264	8 447	41 617
	Surface commune dans le BV	15 797	3 521	17 996	37 314
	nb hab dans le BV (estimation)	4 448	585	2 598	7 631
	%	58%	8%	34%	100%
25% au bassin versant	Surface BV (ha)	15 797	3 521	8 905	28 223
	%	56%	12%	32%	100%
Taux de participation de l'EPCI-FP		59%	9%	32%	100%
Coût annuel service		5 690 €	890 €	3 140 €	9 720 €

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ : TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES
ENERGETIQUES DES BATIMENTS**
N° Ordre : DE-116-2018
Rapporteur : Jacques LAMBERT, vice-président en charge de l'administration générale et président de
la CAO
Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE
était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la
présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas
LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vienne : Mme Christine CANN, M. Serge CÉREA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,
Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu la convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signée avec le ministère de l'Environnement et datée du 27 février 2017,

Vu la convention d'assistance pour la valorisation des actions d'économies d'énergie signée avec GEO PLC et datée du 14 septembre 2017,

Albret Communauté est lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) depuis le 13/02/2017. A ce titre, toute dépense réalisée par une collectivité située sur son territoire, pour des travaux d'économies d'énergie sur son patrimoine, peut récupérer des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Les CEE sont rachetés par la société GEO PLC à hauteur de 123% de la dépense éligible, soit 4 000€/GWh cumac de CEE.

La présente consultation vise à réaliser des travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de la communauté de communes.

Les travaux concernent essentiellement le remplacement de chaudières, le changement de menuiseries et l'isolation de toitures.

La consultation fait l'objet de 12 lots :

- Lot 1 : Chaudière ALSH de Barbaste
- Lot 2 : Menuiseries ALSH de Barbaste
- Lot 3 : Pompe à chaleur crèche de Mézin
- Lot 4 : Chaudière Crèche de Nérac
- Lot 5 : Chaudière maison Aunac
- Lot 6 : Menuiseries maison Aunac
- Lot 7 : Chaudière RAM de Montesquieu
- Lot 8 : Chaudière RAM de Nérac
- Lot 9 : Menuiseries RAM de Nérac
- Lot 10 : Chaudière la Forge
- Lot 11 : Menuiseries la Forge
- Lot 12 : Isolation la Forge et maison Aunac

Le jugement des offres est basé sur :

- Matériel proposé répondant aux préconisations du cahier des charges : 30 %
- Coût de la prestation : 50%
- Adaptation aux contraintes de fonctionnement des sites/structures : 20%

Ainsi, la commission propose à l'unanimité d'attribuer :

- Lot 1 : à l'entreprise MOULINIE et ce pour un montant de 11 900.40 € TTC
- Lot 2 : à l'entreprise BESCHI sarl et ce pour un montant de 42 729.70 € TTC
- Lot 3 : à l'entreprise REMY Equipement et ce pour un montant de 33 997.16 € TTC
- Lot 4 : à l'entreprise LAZARTIGUES sarl et ce pour un montant de 8 765.81 € TTC
- Lot 5 : à l'entreprise BADIES SAS et ce pour un montant de 9 120.00 € TTC
- Lot 6 : à l'entreprise BESCHI sarl et ce pour un montant de 111 042.84 € TTC
- Lot 7 : à l'entreprise LAZARTIGUES sarl et ce pour un montant de 5 347.73 € TTC
- Lot 8 : à l'entreprise MOULINIE et ce pour un montant de 8 335.20 € TTC
- Lot 9 : à l'entreprise BESCHI sarl et ce pour un montant de 43 225.01 € TTC
- Lot 10 : à l'entreprise LAZARTIGUES sarl et ce pour un montant de 5 437.13 € TTC
- Lot 11 : à l'entreprise BESCHI sarl et ce pour un montant de 16 771.49 € TTC
- Lot 12 : à l'entreprise BESCHI sarl et ce pour un montant de 24 648.91 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'attribuer le marché de la consultation conformément aux propositions de la CAO énumérées ci-dessus,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ ; ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE DE L'ALBRET
N° Ordre : DE-117-2018
Rapporteur : Jacques LAMBERT, vice-président en charge de l'administration générale et président de la CAO
Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Considérant que l'entretien des chemins de l'Albret, inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), est à la charge d'Albret communauté.

Le marché concerne l'entretien des chemins de randonnée classés au PDIPR et inscrits dans les circuits ouverts par la communauté de communes Albret communauté.

La consultation fait l'objet de 3 lots :

- **Lot n°1 : Entretien des chemins sur 104 km au sud-ouest de l'Albret.**
- **Lot n°2 : Entretien des chemins sur 105 km au sud-est de l'Albret.**
(Marché réservé en vertu de l'article 36-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015)
- **Lot n°3 : Entretien des chemins sur 107 km au nord de l'Albret.**

Le jugement des offres est basé sur :

- La valeur technique de l'offre (30%),
- Le prix des prestations (70%).

Ainsi, la commission propose à l'unanimité d'attribuer :

- Le lot 1 à **LANIC Bernard** et ce pour un montant de **18 000 € net**
- Le lot 2 à **l'Association AGIR Val d'Albret** et ce pour un montant de **23 625 € net**

Aucune offre n'a été réceptionnée sur le lot 3. Par conséquent, le service Patrimoine d'Albret communauté continuera d'entretenir ces chemins en régie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'attribuer le marché de la consultation conformément aux propositions de la CAO énumérées ci-dessus,**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Président

Alain LORENZELLI
212

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE CADRE DU MARCHE FAUCHAGE - CONVENTION

N° Ordre : DE-118-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature : 1.3.3 Convention de mandat - services

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espiens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fléux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiéy : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiéy : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe que selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les acheteurs afin de passer un ou plusieurs marchés.

Suite à la demande de nombreuses communes, il est judicieux de mettre cette procédure en place pour le marché de fauchage des voies communales et chemins ruraux de compétences intercommunale et communale.

Albret Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Ainsi, la Communauté de Communes procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification du marché.

L'exécution du marché est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive, jointe à la présente délibération.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera la CAO du coordonnateur (Albret Communauté).

La convention de groupement de commandes sera signée par l'ensemble des membres du groupement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande, annexée à la présente délibération,

► D'autoriser le Président, en tant que coordonnateur, à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



RENZELLI

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
Selon l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 du CMP

**TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS
SUR VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX**

Entre,

La Communauté de Communes Albret Communauté, représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2018.

Et,

La Commune de,

Représentée par son Maire,

ARTICLE 1 : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 du CMP, de constituer un groupement de commandes entre les personnes visées ci-dessus et de définir les modalités de fonctionnement.

Ce groupement de commandes porte sur des travaux de fauchage des accotements des voies communales et des chemins ruraux de compétence intercommunale et de compétence communale.

Chaque membre du groupement conservera sa qualité de maître d'ouvrage pour les travaux qui seront réalisés sur son domaine de compétence et pour lesquels il demeurera compétent en l'absence de transfert de charge auprès de l'intercommunalité.

Il est précisé que la participation au groupement n'entraîne aucun transfert de propriété des ouvrages qui seront réalisés.

ARTICLE 2 : le Coordonnateur :

2.1. Désignation du coordonnateur :

La Communauté de Communes Albret Communauté est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité du pouvoir adjudicateur. Son représentant assurera la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

2.2. Missions du coordonnateur :

Celui-ci est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera,
- Elaborer le cahier des charges,
- Définir les critères et faire valider pour l'ensemble des membres,
- Assurer l'envoi et la publication des Avis d'Appel Public à la Concurrence,
- Convoquer et conduire les réunions de la CAO prévue à l'article 8 III du CMP,
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence,
- Procéder à la publication des avis d'attribution,
- Signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution,
- Remettre à chaque membre du groupement une copie de l'Acte d'Engagement comportant en annexe une ventilation des prestations par membre concerné pour en permettre le suivi par chacun d'eux et par leur comptable assignataire.

ARTICLE 3 : les membres du groupement :

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins,
- Transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur,
- Respecter le calendrier de la procédure,
- Participer aux réunions techniques,
- Ne pas modifier l'objet et les grandes caractéristiques du marché qu'ils se sont engagés à conclure,
- Exécuter le marché conformément aux dispositions prévues dans le cahier des charges,
- Informer le coordonnateur de tous litiges nés à l'occasion de la passation ou de l'exécution du marché.

ARTICLE 4 : Obligations et responsabilités des membres du groupement :

Chaque membre du groupement a l'obligation de définir, préalablement au lancement des procédures, ses besoins propres, tels qu'il les a déterminés.

Chaque membre du groupement reste maître d'ouvrage et responsable de l'exécution de son marché, l'adhésion au groupement ne créant aucune solidarité ni entre ses membres, ni du coordonnateur envers les autres membres du groupement.

Ainsi, il n'y a qu'un seul acte d'engagement signé et notifié par le seul coordonnateur, mais chacun des membres suit ensuite l'exécution du marché concerné à hauteur de ses besoins propres : passation des commandes et paiement des factures.

Une copie de l'Acte d'Engagement sera remise à chacun des membres avec en annexe une ventilation des prestations par membre concerné pour en permettre le suivi par chacun d'eux et par leur comptable assignataire.

ARTICLE 5 : Dispositions financières :

Les fonctions de coordonnateur ne donnent pas lieu à indemnisation.

ARTICLE 6 : Durée de la convention :

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des membres du groupement et jusqu'à la date d'achèvement du dernier marché.

Le groupement aura atteint son objectif et pourra donc être dissous lorsque l'ensemble des marchés qu'il aura attribué auront fait l'objet de réception sans réserve.

Le groupement peut prendre fin de manière anticipée par l'un des cas de résiliation de la présente convention.

ARTICLE 7 : Modalités d'adhésion et de sortie du groupement :

L'adhésion au groupement de commande est subordonnée :

- A l'adoption d'une délibération de l'Assemblée délibérante approuvant son principe et la présente convention,
- A la signature du présent acte constitutif,
- Au respect de l'ensemble des dispositions

Toute nouvelle adhésion est soumise à l'approbation des membres du groupement, à la signature d'un avenant à la présente convention et au respect de l'ensemble des dispositions modifiées par cet avenant.

Les commandes ou ordres de service émis antérieurement au retrait demeureront exécutoires et à la charge du membre sortant qui dégage de ce fait les autres membres de toute responsabilité sur ces actes.

ARTICLE 8 : Contrôle administratif et technique :

Chaque membre du groupement se réserve le droit d'effectuer les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le coordonnateur devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant le groupement et les marchés passés en cours.

ARTICLE 9 : Litige :

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 10 : Programme des Commandes :

Les besoins propres à chaque membre du groupement font l'objet d'un programme de travaux de prestations de services ou intellectuelles auquel sera affectée une enveloppe financière.

La non réalisation de ce programme de commandes engagera la seule responsabilité du membre concerné.

Fait à Nérac, le 16 Mars 2018 en 2 exemplaires.

Le Maire

Le Président d'Albret Communauté
Alain LORENZELLI
(Coordonnateur)

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – MARCHÉ FAUCHAGE 2018-2021

N° Ordre : DE-119-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiery : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIROSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAL

Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiery : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baise** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour le fauchage des Voies Communales et des Chemins Ruraux de compétence intercommunale.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

Un groupement de commande est également mis en place afin que les communes qui le souhaitent soient associées au marché. Pour ce faire, une convention de groupement de commandes sera signée entre Albret Communauté et les communes membres du groupement. Cette convention définira les modalités et l'organisation du marché.

La Communauté de Communes est désignée comme coordonnateur du marché. Une fois celui-ci notifié aux entreprises par lot, chaque commune sera chargée de la bonne exécution des prestations demandées sur son propre territoire.

Ce marché comportera 4 lots.

- Lot 1 : pôle de Mézin
- Lot 2 : pôle de Francescas
- Lot 3 : pôle de Vianne
- Lot 4 : Ville de Nérac

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le marché fauchage,
- ▶ D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – MARCHÉ DE SIGNALISATION VERTICALE ET SIGNALÉTIQUE 2018-2021

N° Ordre : DE-120-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature : 1.1.2 Marchés publics - fournitures

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompey : -

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREAS

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 1

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture de signalisation verticale et de signalétique.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

Ce marché comportera 4 lots :

- Lot 1 : Signalisation routière pour le service Voirie
- Lot 2 : Signalétique des zones d'activités d'Albret Communauté (service Développement Economique)
- Lot 3 : Signalétique des bâtiments communautaires et des entrées de territoire (service voirie et patrimoine)
- Lot 4 : Flocage de la flotte de véhicules de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le marché de signalisation verticale et de signalétique,

► D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



A Nérac,
Le Président

LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – MARCHÉ DE SIGNALISATION HORIZONTALE 2018-2021

N° Ordre : DE-121-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesqueu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Votants : 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour des prestations de signalisation horizontale dans le cadre de la compétence voirie.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'autoriser** le Président à lancer une consultation pour le marché de signalisation horizontale,
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



ALBRET LORENZELLI

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – MARCHÉ DE FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE SERVICE VOIRIE 2018-2021
N° Ordre : DE-122-2018
Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine
Nomenclature : 1.1.2 Marchés publics - fourniture

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Espens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdlou : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompley : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse** : M. Pascal SANCHEZ**Montesquieu** : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI**Membres absents non excusés (2) :****Nérac** : Mmes Evelynne CASEROTTO, Aurore FONTANEL**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture de matériaux pour le fonctionnement du service voirie.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

Le marché comportera 3 lots :

- Lot n° 1 : fourniture d'émulsion,
- Lot n° 2 : fourniture de graviers,
- Lot n° 3 : fourniture de granulats calcaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité


► **D'autoriser** le Président à lancer une consultation pour le marché de fourniture de matériaux pour le service voirie,

► **D'autoriser** le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président

Alain LORENZELLI



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – MARCHÉ DE MISE EN OEUVRE D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE MONOCOUCHE SUR LES VOIES COMMUNALES D'ALBRET COMMUNAUTE.

N° Ordre : DE-123-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgallard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Liase : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CERIA
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code Général de la propriété des personnes physiques et notamment les articles L.5342-4 et suivants

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour lancer un marché de mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche sur les voies communales d'Albret Communauté.

Ce marché type procédure adaptée comportera 3 lots :

- Lot 1 : pôle de Mézin
- Lot 2 : pôle de Francescas
- Lot 3 : pôle de Vianne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'autoriser le Président à lancer une consultation pour lancer un marché de mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche sur les voies communales d'Albret Communauté.**

► **D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
Le Président



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – ACQUISITION D'UN CAMION 19 TONNES D'OCCASION POUR LE SERVICE VOIRIE

N° Ordre : DE-124-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature : 1.1.2 Marchés publics - fournitures

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : M. Marc de LAVENERE
Esplens : M. Daniel CALBO
Féugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Floux : M. Michel CAZENEUVE
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant
Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT
Pompiey : -
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREÀ
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER
Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI
Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :**Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ****Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI****Membres absents non excusés (2) :****Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL****Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.****Nombre de conseillers**

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 6

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code Général de la propriété des personnes physiques et notamment les articles L.5342-4 et suivants

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion 19 Tonnes d'occasion pour le fonctionnement du service voirie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'autoriser le Président à lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion 19 Tonnes d'occasion pour le service voirie**

► **D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,
 Le Président

